

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres qui font l'objet des présentes. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Des documents d'information déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités semblables au Canada ont été intégrés par renvoi au présent prospectus. On peut se procurer sans frais des exemplaires des documents intégrés par renvoi aux présentes en s'adressant au secrétaire de ING Canada Inc., 700 University Avenue, Suite 1500A, Toronto (Ontario), M5G 0A1, 416-341-1464, poste 45149 ou 1611, boul. Crémazie Est, 10^e étage, Montréal (Québec), H2M 2R9, 514-985-7111, poste 8376 et les consulter sous forme électronique à l'adresse www.sedar.com.

Les titres devant être émis aux termes des présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État américain et, sauf tel qu'il est décrit à la rubrique « Mode de placement », ne peuvent être offerts, vendus ou livrés directement ou indirectement aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens de l'expression « U.S. Person » de la Regulation S prise en application de la Loi de 1933).

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Placement secondaire

Le 12 février 2009

ING CANADA INC.

1 258 421 192 \$
47 757 920 actions ordinaires

Le présent prospectus simplifié vise le placement (le « placement secondaire ») de 47 757 920 actions ordinaires (les « actions offertes ») de ING Canada Inc. (« IIC ») qui est la propriété de ING Insurance International B.V. (l'« actionnaire vendeur »), une filiale en propriété exclusive indirecte de ING Groep N.V. (le « Groupe ING »), à un prix de 26,35 \$ l'action offerte (le « prix d'offre »). Les actions offertes sont offertes aux termes d'une convention de prise ferme datée du 4 février 2009 (la « convention de prise ferme ») intervenue entre l'actionnaire vendeur, IIC ainsi que Marchés mondiaux CIBC Inc., Valeurs Mobilières TD Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Scotia Capitaux Inc., Financière Banque Nationale Inc., Merrill Lynch Canada Inc. et Marchés des capitaux Genuity (collectivement, les « preneurs fermes »). Le prix d'offre a été fixé par négociation entre l'actionnaire vendeur et les preneurs fermes. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

L'actionnaire vendeur a individuellement convenu de vendre un nombre global de 36 183 480 actions ordinaires (les « actions visées par le placement privé ») de IIC à certains investisseurs institutionnels (collectivement, les « souscripteurs aux termes du placement privé ») dans le cadre d'un placement privé (le « placement privé ») à un prix de 25,00 \$ l'action visée par le placement privé (le « prix aux termes du placement privé »). Les actions visées par le placement privé ne sont pas placées aux termes du présent prospectus simplifié et sont vendues aux termes de conventions d'achat d'actions datées du 3 février 2009 (collectivement, les « conventions d'achat d'actions ») intervenues entre chacun des souscripteurs aux termes du placement privé, l'actionnaire vendeur et IIC. Le prix aux termes du placement privé a été fixé par négociation entre l'actionnaire vendeur et les souscripteurs aux termes du placement privé. Se reporter à la rubrique « Placement privé ».

Le placement secondaire et le placement privé clôtureront simultanément et sont réciproquement conditionnels.

À l'heure actuelle, l'actionnaire vendeur détient environ 70 % des actions ordinaires en circulation (les « actions ordinaires ») de IIC. À la réalisation du placement secondaire et du placement privé, l'actionnaire vendeur aura vendu la totalité de ses actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « Faits nouveaux – L'opération – Relation avec le Groupe ING à la suite de la réalisation de l'opération ».

IIC ne recevra aucun produit tiré du placement secondaire ni du placement privé.

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « IIC ». Le 3 février 2009, le cours vendeur de clôture d'une action ordinaire à la TSX était de 33,79 \$. Le 11 février 2009, le cours de clôture d'une action ordinaire à la TSX était de 29,00 \$.

Prix : 26,35 \$ l'action offerte

	Prix d'offre	Rémunération des preneurs fermes	Produit net revenant à l'actionnaire vendeur ¹⁾
Par action offerte	26,35 \$	1,054 \$	25,296 \$
Total	1 258 421 192 \$	50 336 848 \$	1 208 084 344 \$

Note :

1) Avant déduction des dépenses du placement secondaire, estimées à 2 000 000 \$, qui, de concert avec la rémunération des preneurs fermes, seront payées par l'actionnaire vendeur. IIC ne recevra aucun produit tiré du placement secondaire.

Un placement dans les actions ordinaires comporte des risques. Se reporter aux rubriques « Facteurs de risque » et « Énoncés prospectifs ».

Sous réserve des lois applicables, relativement au placement secondaire, les preneurs fermes peuvent faire des opérations visant à fixer ou à stabiliser le cours des actions ordinaires à un niveau supérieur au cours qui serait formé sur un marché libre. Ces opérations, si elles sont commencées, peuvent être interrompues à tout moment. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

(suite à la page suivante)

Les preneurs fermes ont convenu, à titre de contrepartistes, d'offrir les actions offertes, sous réserve de prévente et sous les réserves d'usage concernant leur vente et leur livraison par l'actionnaire vendeur et leur acceptation par les preneurs fermes conformément aux modalités de la convention de prise ferme dont il est question à la rubrique « Mode de placement » et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte de IIC, Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte de l'actionnaire vendeur, et Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte des preneurs fermes.

Les souscriptions d'actions offertes seront reçues sous réserve d'un droit de rejet ou d'attribution totale ou partielle, ainsi que du droit de fermeture des livres de souscription en tout temps, sans préavis. Il est prévu que la clôture du placement secondaire aura lieu vers le 19 février 2009 ou à une date ultérieure convenue, mais au plus tard le 1^{er} avril 2009. Les actions ordinaires ont été inscrites au moyen du système d'inscription en compte CDSX administré par Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (la « CDS »). Un acquéreur d'actions ordinaires ne recevra aucun certificat d'actions matériel pour ses actions ordinaires et ne recevra qu'un avis d'exécution du courtier inscrit qui est un adhérent de la CDS et duquel ou par l'intermédiaire duquel les actions offertes sont achetées.

Le siège social de IIC est situé au 700 University Avenue, Suite 1500A, Toronto (Ontario), Canada, M5G 0A1.

Dans le présent prospectus simplifié, les mentions de « IIC », « nous » et « notre » renvoient à IIC et à ses filiales en exploitation, à moins que l'objet ou le contexte n'exige une autre interprétation et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. L'arrondissement de certains nombres qui figurent dans le présent prospectus simplifié pourrait donner lieu à des divergences non importantes dans les totaux, les totaux partiels et les pourcentages. Le présent prospectus simplifié contient des termes techniques qui sont spécifiques au secteur de l'assurance. Certains de ces termes sont définis à la rubrique « Glossaire des principaux termes en assurance » du présent prospectus simplifié.

L'actionnaire vendeur est constitué sous le régime des lois d'un territoire étranger et réside à l'extérieur du Canada. Bien que l'actionnaire vendeur ait nommé David Grad, a/s de ING DIRECT, 111 Gordon Baker Road, Toronto (Ontario) M2H 3R1, comme mandataire à des fins de signification au Canada, il se peut que les investisseurs ne puissent faire exécuter les jugements rendus au Canada contre l'actionnaire vendeur.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>		<u>Page</u>
SOMMAIRE	3	MODE DE PLACEMENT	24
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	5	PLACEMENT PRIVÉ.....	25
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	5	EMPLOI DU PRODUIT	25
DONNÉES SUR LE MARCHÉ ET		FACTEURS DE RISQUE	25
LE SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	6	QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE.....	26
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT.....	6	DROITS DE RÉOLUTION DU SOUSCRIPTEUR ET	
FAITS NOUVEAUX.....	7	SANCTIONS CIVILES	26
LE SECTEUR CANADIEN DE L'ASSURANCE IARD	10	GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES	
NOS ACTIVITÉS	15	EN ASSURANCE	27
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES	21	CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS.....	29
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	22	ATTESTATION DE ING CANADA INC.....	A-1
DIVIDENDES.....	22	ATTESTATION DES PRENEURS FERMES.....	A-2

SOMMAIRE

Les renseignements qui suivent ne constituent qu'un résumé et ils sont donnés sous réserve entière des renseignements plus détaillés qui figurent ailleurs dans le présent prospectus simplifié ou qui sont intégrés par renvoi aux présentes.

LE PLACEMENT SECONDAIRE

Placement secondaire :	47 757 920 actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de IIC devant être vendues par ING Insurance International B.V. (l'« actionnaire vendeur »). Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
Prix :	26,35 \$ l'action offerte
Propriété de l'actionnaire vendeur :	À l'heure actuelle, l'actionnaire vendeur détient environ 70 % des actions ordinaires en circulation (les « actions ordinaires ») de IIC.
Placement privé simultané :	L'actionnaire vendeur a individuellement convenu de vendre un nombre global de 36 183 480 actions ordinaires de IIC à certains investisseurs institutionnels (le « placement privé »). Se reporter à la rubrique « Placement privé ».
Propriété de l'actionnaire vendeur après l'opération :	À la réalisation du placement secondaire et du placement privé, l'actionnaire vendeur aura vendu la totalité de ses actions ordinaires. Le placement secondaire et le placement privé clôtureront simultanément et sont réciproquement conditionnels. Se reporter à la rubrique « Faits nouveaux – L'opération ».
Emploi du produit :	IIC ne recevra aucun produit tiré du placement secondaire. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
Inscription :	Les actions ordinaires sont inscrites à la TSX sous le symbole « IIC ».
Politique en matière de dividendes :	Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, IIC a versé quatre dividendes trimestriels d'un montant global de 1,24 \$ par action ordinaire. Le versement de dividendes est assujéti à la discrétion du conseil d'administration de IIC et est tributaire, entre autres, de la situation financière de IIC, de la conjoncture économique, des restrictions relatives aux versements de dividendes qui sont versés à IIC par ses filiales ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration de IIC peut, à l'avenir, juger comme étant pertinents. Se reporter à la rubrique « Dividendes ».
Admissibilité aux fins de placement :	De l'avis de McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques de IIC, et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes, les actions offertes constituent des placements admissibles aux termes de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) et de son règlement d'application pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéficiaires, des régimes enregistrés d'épargne-études, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité ou des comptes d'épargne libres d'impôt. Se reporter à la rubrique « Admissibilité aux fins de placement ».
Facteurs de risque :	Un placement dans les actions ordinaires comporte des risques. Se reporter aux rubriques « Facteurs de risque » et « Énoncés prospectifs ».
Période de blocage :	Au cours de la période commençant à la date de la convention de prise ferme et se poursuivant jusqu'à la date tombant 90 jours, inclusivement, après la date de clôture du placement secondaire, IIC a convenu de ne pas, sans le consentement préalable écrit (qui ne peut être déraisonnablement refusé) de Marchés mondiaux CIBC Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc., pour le compte des preneurs fermes, directement ou indirectement, offrir, émettre, convenir d'émettre, vendre, convenir de vendre ou par ailleurs aliéner des actions ordinaires (ou des bons de souscription, des droits, des options ou d'autres titres à tout moment par voie de conversion ou d'échange ou d'exercice des actions ordinaires) ou des titres essentiellement analogues aux actions ordinaires, conclure un contrat de swap ou toute autre entente ou opération transférant la conséquence économique de la propriété d'actions ordinaires, ou en aucun cas convenir de le faire ou d'annoncer publiquement son intention de le faire, sauf dans le cas de certaines exceptions, y compris l'émission d'actions ordinaires et d'autres titres connexes aux termes du régime incitatif, du plan de réinvestissement de dividendes ainsi que du régime de parts différées de IIC.

NOS ACTIVITÉS

Selon les plus récentes statistiques du secteur, nous sommes le plus important fournisseur d'assurance IARD du Canada (selon les primes directes souscrites). Nous offrons de l'assurance automobile, biens et responsabilité civile à environ 3,5 millions de particuliers et d'entreprises partout au Canada. Notre part globale du marché représente environ 11 % au Canada. Nous sommes le plus important fournisseur privé d'assurance IARD en Ontario, au Québec, en Alberta et en Nouvelle-Écosse. Se reporter à la rubrique « Nos activités ».

SOMMAIRE DES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente les principales informations financières pour les périodes indiquées. Les principales informations financières de IIC au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date ainsi que pour les trimestres terminés les 31 décembre 2008 et 2007 sont tirées de nos états financiers consolidés non vérifiés des périodes correspondantes et doivent être lues avec le document mentionné en f) à la rubrique « Documents intégrés par renvoi ». Les principales informations financières de IIC aux 31 décembre 2007 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates sont tirées de nos états financiers consolidés vérifiés aux 31 décembre 2007 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates et doivent être lues avec les documents mentionnés en b) et c) à la rubrique « Documents intégrés par renvoi ». Voir aussi le glossaire des principaux termes en assurance.

	Exercices terminés les 31 décembre			Trimestres terminés les 31 décembre	
	2008	2007	2006	2008	2007
	(en millions de dollars)				
	(non vérifié)	(vérifié)		(non vérifié)	
Données tirées de l'état des résultats :					
Primes directes souscrites	4 170,5 \$	4 100,0 \$	3 990,4 \$	970,5 \$	959,7 \$
Gains nets (pertes nettes) sur placements et autres gains (pertes)	(288,0)	73,6	193,5	(152,2)	(3,3)
Total des produits	4 131,7	4 439,9	4 406,3	956,0	1 096,7
Total des charges	4 008,1	3 768,3	3 454,3	1 064,2	964,1
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	123,6	671,6	952,0	(108,2)	132,6
Bénéfice net (perte nette)	128,2	508,3	658,1	(64,1)	95,8
Bénéfice net d'exploitation	360,7	457,0	530,5	75,1	116,4
Bénéfice (perte) par action (\$)	1,05	4,01	4,92	(0,53)	0,77
Bénéfice net d'exploitation par action (\$)	2,96	3,61	3,97	0,63	0,93
				Au 31 décembre	
				2008	2007
				(en millions de dollars)	
				(non vérifié)	(vérifié)
Données tirées du bilan :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie			510,4 \$	8,1 \$	126,0 \$
Placements			6 108,9	7 237,8	7 241,9
Total de l'actif			9 773,4	10 389,7	10 377,3
Passif au titre des sinistres			4 064,9	3 989,0	3 823,5
Primes non acquises			2 366,8	2 333,5	2 264,1
Impôts sur les bénéfices à payer			7,4	32,5	24,0
Total des capitaux propres			2 632,6	3 172,1	3 420,8
				2008	2007
				(en millions de dollars)	
				(non vérifié)	(vérifié)
Données sur les principaux ratios financiers et le RCP:					
Ratio des sinistres	68,2 %	66,2 %	59,1 %	70,0 %	64,8 %
Ratio des frais	28,9 %	29,0 %	30,3 %	28,9 %	28,4 %
Ratio combiné	97,1 %	95,2 %	89,4 %	98,9 %	93,2 %
RCP	4,4 %	15,4 %	20,8 %	-	-

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Des documents d'information déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités semblables au Canada ont été intégrés par renvoi au présent prospectus. On peut se procurer sans frais des exemplaires des documents intégrés par renvoi aux présentes en s'adressant au secrétaire de ING Canada Inc., 700 University Avenue, Suite 1500A, Toronto (Ontario), M5G 0A1, 416-341-1464, poste 45149 ou 1611, boul. Crémazie Est, 10^e étage, Montréal (Québec), H2M 2R9, 514-985-7111, poste 8376 et les consulter sous forme électronique à l'adresse www.sedar.com. Les documents de IIC déposés auprès de diverses commissions des valeurs mobilières ou autorités semblables au Canada sont intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié :

- a) la notice annuelle de IIC datée du 28 mars 2008 (la « notice annuelle »);
- b) les états financiers consolidés vérifiés de IIC de même que le rapport des vérificateurs s'y rapportant et les notes y afférentes au 31 décembre 2007 et pour l'exercice terminé à cette date;
- c) le rapport de gestion de IIC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007;
- d) la circulaire de sollicitation de procurations de IIC datée du 28 mars 2008 relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 14 mai 2008;
- e) les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de IIC de même que les notes y afférentes au 30 septembre 2008 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées à cette date, ainsi que le rapport de gestion s'y rattachant;
- f) un communiqué de IIC daté du 26 janvier 2009, y compris les états financiers consolidés non vérifiés de IIC et les notes y afférentes au 31 décembre 2008 et pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées à cette date ainsi que l'examen du rendement s'y rapportant.

Les états financiers consolidés non vérifiés dont il est question à l'alinéa f) ci-dessus contiennent des renseignements pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2008. Ces états financiers consolidés non vérifiés ne contiennent pas tous les renseignements requis aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les états financiers vérifiés annuels. IIC devrait émettre des états financiers annuels vérifiés complets au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date après la clôture du placement secondaire. Ces états financiers contiendront des renseignements supplémentaires sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de IIC au 31 décembre 2008, et les investisseurs sont par conséquent avisés que les états financiers consolidés non vérifiés dont il est question à l'alinéa f) ci-dessus sont de nature provisoire et sont incomplets du fait qu'ils ne comprennent pas tous les renseignements requis aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les états financiers annuels.

Tout document de la nature de ceux indiqués aux alinéas a) à e) ci-dessus, toute déclaration de changement important (à l'exclusion d'une déclaration de changement important confidentielle) et toute déclaration d'acquisition d'entreprise déposés par IIC auprès des commissions des valeurs mobilières ou des autorités semblables au Canada après la date du présent prospectus simplifié et avant la fin du placement secondaire seront réputés intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié. Les renseignements figurant sur le site Web de IIC ne font pas partie du présent prospectus simplifié ni ne sont intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié malgré qu'il y soit fait référence dans ces documents.

Toute déclaration contenue dans le présent prospectus simplifié ou dans un document intégré ou réputé être intégré aux présentes par renvoi sera réputée être modifiée ou remplacée aux fins du présent prospectus simplifié, dans la mesure où une déclaration contenue dans les présentes ou dans un autre document déposé ultérieurement qui est aussi intégré ou réputé être intégré aux présentes par renvoi modifie ou remplace cette déclaration antérieure. Il n'est pas nécessaire que la déclaration qui modifie ou remplace indique qu'elle modifie ou remplace une déclaration antérieure ni qu'elle comprenne une autre information donnée dans le document qu'elle modifie ou remplace. Le fait de modifier ou de remplacer une déclaration n'est pas réputé être un aveu à quelque fin que ce soit que la déclaration modifiée ou remplacée constituait, lorsqu'elle a été faite, une information fautive ou trompeuse, une déclaration inexacte au sujet d'un fait important ou une omission de déclarer un fait important qui doit être déclaré ou qui est nécessaire pour qu'une information ne soit pas fautive ou trompeuse eu égard aux circonstances dans lesquelles elle a été donnée. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera pas réputée faire partie du présent prospectus simplifié, sauf dans la mesure où elle est ainsi modifiée ou remplacée.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines des déclarations incluses dans le présent prospectus simplifié ou qui y sont intégrées par renvoi sur nos plans actuels et futurs, nos attentes et nos intentions, nos résultats, nos niveaux d'activité, notre rendement, nos objectifs ou nos réalisations ou tout autre événement ou faits futurs sont des énoncés prospectifs. Les mots « peut », « sera », « devrait », « pourrait », « prévoit », « s'attend », « planifie », « tendances », « indications », « à l'intention de », « croit », « estime », « prédit », « susceptible de » ou « éventuel », ou la forme négative ou d'autres variations de ces mots ou autres mots ou phrases comparables indiquent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont fondés sur nos estimations et nos attentes à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous estimons appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats réels, notre rendement ou nos réalisations ou des événements futurs diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs qui suivent : notre capacité de mettre en oeuvre notre stratégie ou d'exploiter notre entreprise selon nos attentes actuelles; notre capacité d'évaluer avec exactitude les risques reliés aux contrats d'assurance que nous rédigeons; les développements négatifs du marché des capitaux ou autres facteurs pouvant avoir une incidence sur nos placements et nos obligations de financement aux termes de nos régimes de retraite; le caractère cyclique du secteur de l'assurance multirisques IARD; notre capacité de prédire avec exactitude la fréquence des sinistres futurs; la réglementation gouvernementale; les litiges et les poursuites réglementaires; la publicité négative périodique à l'égard du secteur de l'assurance; une vive concurrence; notre dépendance à l'égard des courtiers et des tiers pour vendre nos produits; notre capacité à poursuivre avec succès notre stratégie d'acquisition; l'influence importante du Groupe ING avant la réalisation du placement secondaire et du placement privé; notre capacité à mettre en oeuvre notre stratégie d'affaires et la transition et questions connexes décrites à la rubrique

« Faits nouveaux – L'opération » après la réalisation du placement secondaire et du placement privé; notre participation à la Facility Association (entente obligatoire de mise en commun des risques de tous les participants de l'industrie); des attaques terroristes et événements qui s'ensuivent; des événements catastrophiques; notre capacité à conserver les cotes relatives à notre solidité financière; notre capacité à réduire le risque par l'intermédiaire de la réassurance; notre capacité à gérer avec réussite le risque de crédit (y compris le risque de crédit lié à la solidité financière des réassureurs); notre dépendance à l'égard de la technologie de l'information et les systèmes de télécommunications; notre dépendance à l'égard des employés clés; la conjoncture et les conditions financières et politiques générales; notre dépendance à l'égard des résultats d'exploitation de nos filiales; la volatilité du marché boursier et autres facteurs ayant une incidence sur le cours de nos actions; et les ventes futures d'un nombre important d'actions ordinaires. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent prospectus simplifié ou qui y sont intégrés par renvoi sont visés par ces mises en garde et les mises en garde figurant à la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus simplifié, à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle et à la rubrique « Gestion du risque » des documents indiqués aux alinéas c), e) et f) de la rubrique « Documents intégrés par renvoi » ainsi que dans nos autres documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada qui sont intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des risques qui pourraient avoir une incidence sur nous; toutefois, ces facteurs devraient être examinés avec soin et les lecteurs ne devraient pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs déclarés dans les présentes ou dans les documents intégrés par renvoi aux présentes. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, et nous ne nous engageons pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf tel qu'il est requis par la loi.

DONNÉES SUR LE MARCHÉ ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le présent prospectus simplifié comprend des données sur les parts de marché et sur l'industrie et autres renseignements statistiques que nous avons obtenus auprès de publications indépendantes de l'industrie, de publications gouvernementales, de rapports sur la recherche sur le marché et autres sources indépendantes publiées, y compris MSA Research, le Bureau d'assurance du Canada, Bloomberg Financial Markets, Canadian Insurance Magazine, Canadian Underwriter Magazine et le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. Certaines données sont également fondées sur nos estimations de bonne foi, qui sont tirées de nos sondages internes. Ces publications et ces rapports déclarent de façon générale que les renseignements qui figurent aux présentes ont été obtenus auprès de sources qui sont considérées comme étant fiables. Bien que la direction de IIC estime que ces publications et ces rapports soient fiables, nous n'avons pas vérifié de façon indépendante les données ou les autres renseignements statistiques qui y figurent et n'avons pas vérifié les hypothèses économiques ou autres hypothèses sous-jacentes dans ces sources et ne pouvons garantir ni ne garantissons l'exactitude ou l'intégralité des renseignements ou des données, ou la qualité des renseignements ou des données à toutes fins analytiques et, par conséquent, déclinons toute responsabilité relativement à ces renseignements et à ces données. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ou de réviser les renseignements ou les données, et nous n'engageons pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

À moins d'indication contraire, toutes les données sur le marché et le secteur d'activité qui figurent dans le présent prospectus simplifié ont trait à l'industrie de l'assurance IARD canadienne et n'incluent pas les données relatives aux compagnies d'assurance appartenant à l'État ni ne couvrent les périodes après le 31 décembre 2007.

Certains termes propres au secteur de l'assurance sont définis à la rubrique « Glossaire des principaux termes en assurance » dans le présent prospectus simplifié. Les mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres sociétés peuvent différer des mesures énoncées aux présentes et peuvent ne pas être comparables à celles-ci.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l. et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., les actions offertes constituent des placements admissibles aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéfices, des régimes enregistrés d'épargne-études, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité ou des comptes d'épargne libres d'impôt.

FAITS NOUVEAUX

L'opération

Le placement secondaire et le placement privé

À l'heure actuelle, l'actionnaire vendeur, une filiale en propriété exclusive indirecte du Groupe ING, détient environ 70 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux orientations stratégiques annoncées par le Groupe ING le 26 janvier 2009, l'actionnaire vendeur a défini sa participation dans IIC comme étant une des unités opérationnelles qui ont été visées aux fins de désinvestissement.

Aux termes de la convention de prise ferme datée du 4 février 2009 intervenue entre l'actionnaire vendeur, IIC et les preneurs fermes, l'actionnaire vendeur a convenu de vendre et les preneurs fermes ont conjointement (et non solidairement), chacun pour la tranche qui le concerne, convenu d'acheter les 47 757 920 actions offertes au prix d'offre de 26,35 \$ l'action offerte, moyennant une contrepartie globale brute de 1 258 421 192 \$ payable à l'actionnaire vendeur à la livraison des actions offertes. Les actions offertes sont placées aux termes du présent prospectus simplifié. Le prix d'offre a été fixé par négociation entre l'actionnaire vendeur et les preneurs fermes. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

L'actionnaire vendeur a individuellement convenu de vendre un nombre global de 36 183 480 actions visées par le placement privé aux souscripteurs aux termes du placement privé dans le cadre d'un placement privé au prix aux termes du placement privé de 25,00 \$ l'action visée par le placement privé, moyennant une contrepartie globale brute de 904 587 000 \$ payable à l'actionnaire vendeur à la livraison des actions visées par le placement privé. Les actions visées par le placement privé ne sont pas placées aux termes du présent prospectus simplifié et sont vendues aux termes des conventions d'achat d'actions datées du 3 février 2009 intervenues entre chacun des souscripteurs aux termes du placement privé, l'actionnaire vendeur et IIC. Le prix aux termes du placement privé a été fixé par négociation entre l'actionnaire vendeur et les souscripteurs aux termes du placement privé. Se reporter à la rubrique « Placement privé ».

IIC ne recevra aucun produit tiré du placement secondaire ni du placement privé.

Stratégie d'affaires de IIC à la suite de la réalisation de l'opération

Selon les plus récentes statistiques du secteur, IIC est le plus important fournisseur d'assurance IARD au Canada (selon les primes directes souscrites), offrant des solutions d'assurance automobile, biens et responsabilité à environ 3,5 millions de particuliers et d'entreprises partout au Canada. Axant ses activités sur l'assurance IARD et sur le Canada, d'un point de vue géographique, IIC a élaboré ses propres systèmes administratifs indépendants et une expertise en affaires et a principalement exercé ses activités en tant qu'unité opérationnelle distincte et autonome au sein du groupe de sociétés de ING.

Après la réalisation de l'opération (la « clôture »), IIC continuera de suivre sa stratégie d'affaires existante. L'objectif stratégique de IIC consiste à accroître son avantage de rendements pour dépasser ceux de l'industrie et à continuer d'être l'assureur de « premier choix » pour ses courtiers partenaires. Pour poursuivre sa croissance et dépasser les rendements de l'industrie au fil du temps, IIC a l'intention de continuer à offrir à ses clients et à ses courtiers une gamme de produits et services de qualité supérieure. IIC a l'intention de continuer à axer ses activités sur ce qui suit :

Investir dans les gens. IIC a l'intention de continuer d'attirer, de développer et de retenir des employés de talent, leur fournissant les outils, l'environnement et la rémunération qui inspirent une des meilleures performances.

Exceller dans ses activités de base. IIC a l'intention de continuer de tabler sur sa taille et sur son expérience dans la gestion de la tarification et des sinistres pour exercer ses activités plus efficacement, réduire les coûts de règlement, déceler les tendances du marché plus tôt que ses concurrents, et ce, tout en tirant meilleur parti de son expertise en gestion du capital et des placements.

Stratégie de croissance. IIC a l'intention de continuer de suivre sa stratégie de croissance par l'entremise d'une croissance par l'intermédiaire d'acquisitions et d'une croissance interne. Depuis 1988, IIC a acquis et intégré onze entreprises avec succès. Selon IIC, sa forte position par rapport à ses concurrents lui permettra de participer avec succès à la consolidation future du secteur qui, selon IIC, suivra par suite, entre autres, de la réduction de ses situations de capital excédentaire dans le secteur.

Se centrer sur le client. IIC a l'intention de continuer d'offrir des produits axés sur le client. Pour ce faire, IIC a l'intention de mettre à profit la technologie, définira les segments de consommateurs en expansion et personnalisera nos produits en fonction de leurs besoins.

Une distribution forte. IIC distribue ses produits et services par l'entremise de courtiers d'assurance IARD et de distribution directe. La distribution multiréseaux de IIC procure à ses clients une souplesse et un choix quant à la façon d'obtenir les produits de IIC et d'utiliser les services de IIC, tout en augmentant le nombre de points de contact que IIC a avec ses clients. IIC se fonde sur son réseau de distribution principal, composé d'environ 1 875 courtiers d'assurance indépendants, puisqu'elle croit qu'une grande partie de la population apprécie les avantages qu'offrent les courtiers en assurance tels leur présence dans leur communauté, leurs services personnalisés et la promotion des intérêts de leurs clients. Le nouveau réseau de courtage de IIC sera l'exemple de la promesse qu'elle a faite à ses courtiers partenaires : le service à la clientèle de qualité supérieure. IIC offre des choix de financement qui permettront aux courtiers entrepreneurs de développer leurs affaires et IIC est d'avis que les courtiers qui sauront mettre à profit leurs forces seront bien placés pour réussir. De plus, IIC possède un réseau de distribution affilié composé de Canada Brokerlink Inc. qui offre des produits et services de nombreuses compagnies d'assurance, y compris IIC et Grey Power qui se spécialise dans le marché des 50 ans et plus. Enfin, IIC, par l'entremise de belairdirect, offre également des produits et services liés aux assurances directement à des consommateurs par Internet et par téléphone.

Relation avec le Groupe ING à la suite de la réalisation de l'opération

À l'heure actuelle, l'actionnaire vendeur détient environ 70 % des actions ordinaires en circulation. Après la clôture, l'actionnaire vendeur aura vendu la totalité de ses actions ordinaires. À l'heure actuelle, le Groupe ING est également le propriétaire d'une action spéciale (l'« action spéciale ») dont les modalités permettent notamment au Groupe ING de nommer et d'élire un nombre précis d'administrateurs au conseil d'administration de IIC en fonction de son niveau de propriété d'actions ordinaires. Simultanément avec la clôture, l'action spéciale sera convertie en une action ordinaire conformément à ses modalités et placée dans le cadre du placement secondaire.

Il est prévu que les candidats du Groupe ING qui sont, à l'heure actuelle, administrateurs de IIC (y compris le président du conseil, le président et le chef de la direction de IIC) continueront d'agir à titre d'administrateurs de IIC après la clôture (à la suite de laquelle ils ne seront plus des candidats du Groupe ING) et jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires suivante, et que neuf des onze administrateurs seront considérés comme indépendants au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. IIC est d'avis que les administrateurs qui sont actuellement des candidats du Groupe ING améliorent les compétences générales du conseil d'administration en tant que groupe.

IIC et le Groupe ING ont conclu certaines conventions qui régissent leur relation existante, y compris une convention de collaboration, une convention relative aux droits d'inscription, une convention relative à la licence de marque de commerce ainsi qu'une convention de non-concurrence, dont des exemplaires sont disponibles sous forme électronique à l'adresse www.sedar.com.

Simultanément avec la clôture, IIC et le Groupe ING a l'intention de conclure une convention de collaboration modifiée et mise à jour qui prévoit : i) la suppression de certaines dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise et aux droits préférentiels de souscription du Groupe ING qui prendra fin à la clôture; ii) le maintien de certaines dispositions relatives à l'indemnisation, l'accès aux registres historiques, à la résolution des différends et à la confidentialité; et iii) certains services qui continueront d'être fournis par le Groupe ING ou un membre de son groupe, au gré de IIC, au cours d'une période de transition pouvant durer jusqu'à 24 mois (bien que IIC ne s'attende pas à avoir besoin de ces services transitionnels pendant plus de 12 mois), y compris la gestion du risque, les ressources humaines, la vérification interne et la technologie de l'information.

Après la clôture, la convention relative aux droits d'inscription prendra fin, à l'exception de certaines dispositions relatives à l'indemnisation qui demeureront en vigueur conformément aux modalités de la convention relative aux droits d'inscription, et la convention relative à la licence de marque de commerce prendra fin, sous réserve d'une période de transition de 24 mois.

Aux termes de la convention de non-concurrence (qui demeurera en place après la clôture) :

- le Groupe ING a convenu que, pendant une période de deux ans après la clôture, elle ne fera pas concurrence, directement ou indirectement, à IIC au Canada dans le cadre de l'exploitation directe ou indirecte d'activités d'assurance IARD, qu'elle ne sollicitera pas, directement ou indirectement, certains employés ayant de l'ancienneté ou membres de son réseau commercial ni n'acquerra, directement ou indirectement, une société qui exerce des activités d'assurance IARD au Canada (sauf dans certains cas précis et sous réserve d'un droit de premier refus en faveur de IIC);
- IIC a convenu que, pendant une période de deux ans après la clôture, elle ne fera pas concurrence, directement ou indirectement, au Groupe ING à l'extérieur du Canada dans le cadre de l'exploitation directe ou indirecte d'activités d'assurance IARD. À l'heure actuelle, le Groupe ING exerce des activités d'assurance IARD principalement aux Pays-Bas, en Belgique et au Brésil.

Le Groupe ING a également permis à IIC de participer à plusieurs contrats d'achat entre vendeurs avec des tiers du Groupe ING, dont certains ont une portée mondiale, y compris relativement à l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, à l'assurance contre les erreurs et les omissions et à d'autres assurances connexes. Simultanément avec la clôture, IIC mettra en place ses propres contrats relatifs à l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants ainsi qu'à l'assurance contre les erreurs et les omissions et d'autres contrats d'assurance connexe. Après la clôture, IIC conclura également ses propres contrats d'approvisionnement entre vendeurs aux termes de modalités qui, selon IIC, ne seront pas sensiblement moins favorables dans l'ensemble que les contrats actuels.

Une entité apparentée au Groupe ING participe actuellement au programme de réassurance de IIC dans une mesure importante. Bien que dans plusieurs cas l'entité apparentée au Groupe ING soit le réassureur initial, une grande partie du risque d'abord pris par l'entité apparentée au Groupe ING est réassuré davantage par d'autres réassureurs indépendants. IIC prévoit que les mesures de réassurance existantes (y compris contre les catastrophes) se poursuivront pendant une période de transition (ne devant pas durer plus de douze mois) au cours de laquelle IIC devrait mettre en œuvre un nouveau programme de réassurance. Étant donné que les derniers réassureurs de ces polices sont habituellement des assureurs autres que des entités apparentées au Groupe ING, IIC ne prévoit pas de modification importante aux polices ni à leurs coûts à l'avenir.

Programme de repositionnement

La convention relative à la licence de marque de commerce existante de IIC conclue avec le Groupe ING prendra fin à la suite d'une période de transition de douze mois (ou une période plus longue dont IIC et le Groupe ING pourraient convenir) après la clôture. IIC lancera un programme de repositionnement après la clôture, qui comprendra un changement de nom et la création de marques de commerce, de noms commerciaux, de graphiques, de logos, de noms de domaine ainsi que la propriété intellectuelle connexe. IIC ne devrait pas utiliser activement la propriété intellectuelle dont elle a la licence du Groupe ING pendant toute la durée de la période de transition de douze mois. IIC continuera d'utiliser ses marques de commerce, ses noms commerciaux, ses graphiques, ses logos, ses noms de domaine et sa propriété intellectuelle connexe existants exclusifs dont la licence ne provient pas du Groupe ING, y compris la propriété intellectuelle relative aux marques *belairdirect* et *Grey Power*.

Facilité de crédit existante

La facilité de crédit renouvelable non garantie existante de IIC auprès de deux banques canadiennes demeurera en place à la suite de la clôture, non touchée par la réalisation de l'opération. Aux termes de la facilité de crédit, IIC a le droit d'emprunter jusqu'à 150 millions de

dollars sur une base renouvelable. La facilité de crédit vient à échéance le 31 décembre 2009. Au 11 février 2009, IIC n'a aucune dette à long terme impayée et aucun montant n'est resté impayé aux termes de la facilité de crédit.

Résultats du quatrième trimestre et de fin d'exercice de 2008

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, IIC a déclaré un bénéfice net de 128,2 millions de dollars en regard de 508,3 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ce déclin reflète la baisse du bénéfice d'exploitation ainsi que les pertes sur actions ordinaires réalisées et les pertes de valeur associées aux marchés financiers. Le ratio combiné global de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'est établi à 97,1 %. Au 31 décembre 2008, IIC affichait également un capital excédentaire de 427,5 millions de dollars, un ratio de test du capital minimal de solvabilité de 205 %, en hausse de 5,1 points de pourcentage par rapport à la fin du trimestre précédent. L'entreprise n'avait aucune dette ni effectué aucun retrait de sa facilité de crédit renouvelable non garantie de 150 millions de dollars.

Le tableau ci-dessous résume les principales informations financières pour les périodes indiquées. Voir également le glossaire des principaux termes en assurance.

	T4 2008	T4 2007	Variation	2008	2007	Variation
	(en millions de dollars, sauf indication contraire)					
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(vérifié)	
Primes directes souscrites (à l'exclusion des groupements d'assureurs)	968,2 \$	961,3 \$	0,7 %	4 145,5 \$	4 108,6 \$	0,9 %
Résultats techniques	11,0	68,2	(83,9) %	117,0	189,1	(38,1) %
Bénéfice net d'exploitation	75,1	116,4	(35,5) %	360,7	457,0	(21,1) %
Bénéfice net d'exploitation par action	0,63	0,93	(32,3) %	2,96	3,61	(18,0) %
Bénéfice net (perte nette)	(64,1)	95,8	(166,9) %	128,2	508,3	(74,8) %
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e) (\$)	(0,53)	0,77	(168,8) %	1,05	4,01	(73,8) %
Ratio combiné	98,9 %	93,2 %	5,7 points de pourcentage	97,1 %	95,2 %	1,9 point de pourcentage
RCP	— %	— %	—	4,4 %	15,4 %	(11,0) points de pourcentage

IIC a présenté les faits saillants suivants sur l'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 :

Bénéfice net d'exploitation. Le bénéfice net d'exploitation a été de 360,7 millions de dollars, en baisse par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'impact des tempêtes violentes survenues au cours de l'année.

Primes directes souscrites. Les primes directes souscrites ont légèrement augmenté et se sont chiffrées à 4 145,5 millions de dollars pour l'exercice. La faiblesse de la croissance reflète la discipline soutenue de IIC en matière de tarification tant en assurance des particuliers que des entreprises.

Résultats techniques. Les résultats techniques ont connu une baisse de 72,1 millions de dollars et ont atteint 117,0 millions de dollars en raison d'une hausse de 73,7 millions de dollars des coûts des sinistres associés aux violentes tempêtes qui sont survenues au cours de l'année. Le ratio combiné pour l'exercice s'est élevé à 97,1 %, soit une hausse de 1,9 point de pourcentage.

Revenus d'intérêts créditeurs et de dividendes, déduction faite des frais. Les revenus d'intérêts créditeurs et de dividendes, déduction faite des frais, ont diminué de 4,6 % pour l'exercice et ont atteint 328,8 millions de dollars. La baisse reflète des rendements moins élevés sur les placements à revenu fixe et la réduction de la taille du portefeuille d'actions de IIC.

IIC a affiché des pertes nettes sur les actifs investis, hormis les titres de créance détenus à des fins de transaction, de 316,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, contre un gain de 94,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Ces pertes reflètent les pertes de valeur qui ont été comptabilisées dans le portefeuille d'actions ordinaires en raison du déclin prolongé du marché boursier canadien et de l'incertitude relative à son redressement. Les pertes de valeur n'ont d'incidence ni sur le capital minimal réglementaire ni la position de capital excédentaire de IIC puisque ces mesures tiennent déjà compte de la valeur marchande des actifs investis.

Le portefeuille d'actions ordinaires a été réduit d'environ 250 millions de dollars et le produit a été réinvesti dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada, tout comme les revenus de dividendes et d'intérêts créditeurs reçus au cours du trimestre. ICC est d'avis que ces mesures ont contribué à réduire le niveau de risque associé au portefeuille de placements et ont favorisé le ratio du TCMS alors que les marchés boursiers ont continué de se détériorer à la fin de 2008.

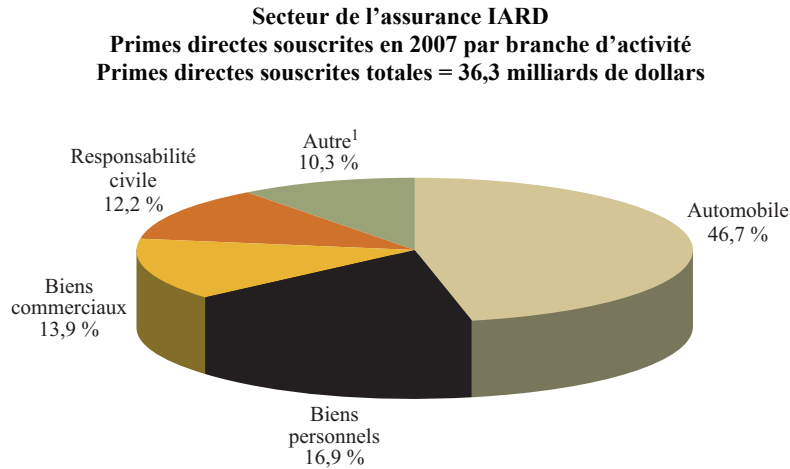
Le total des capitaux propres de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'est établi à 2 632,6 millions de dollars comparativement à 3 172,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Ce recul reflète une augmentation du cumul des autres éléments de la perte étendue survenue lorsque les évaluations des marchés financiers se sont effondrées en 2008, ainsi que l'incidence des rachats d'achats effectués dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires annoncée le 20 février 2008.

Voir la rubrique «Principales informations financières» pour des informations financières additionnelles sur IIC au 31 décembre 2008 et pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées à cette date.

LE SECTEUR CANADIEN DE L'ASSURANCE IARD

Aperçu

Le secteur canadien de l'assurance IARD offre une protection d'assurance aux particuliers et aux entreprises au chapitre de l'automobile, des biens personnels et commerciaux, de la responsabilité civile et d'autres branches d'activité de l'assurance IARD. En 2007, le secteur canadien de l'assurance IARD a comptabilisé pour environ 36,3 milliards de dollars de primes directes souscrites et versé des indemnités et constitué des provisions pour des sinistres totalisant environ 20,9 milliards de dollars. Le graphique ci-dessous illustre la taille du secteur canadien de l'assurance IARD ainsi que la répartition par branche d'activité.



Note :

1 La branche d'activité « Autre » comprend l'assurance aviation, l'assurance des chaudières et bris de machines, l'assurance crédit, la protection du crédit, l'assurance contre les détournements, l'assurance contre la grêle, l'assurance de frais juridiques, l'assurance prêt hypothécaire, d'autres produits approuvés, l'assurance de cautionnement, l'assurance titres, l'assurance maritime et l'assurance contre les accidents et la maladie.

Source : MSA Research. Ne comprend pas Insurance Corporation of British Columbia (« ICBC »), Saskatchewan Auto Fund (« SAF ») et Les souscripteurs du Lloyd's.

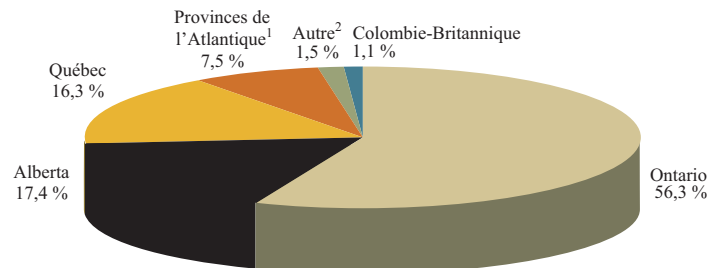
Assurance automobile

L'assurance automobile constitue la plus importante branche d'activité du secteur de l'assurance IARD compte tenu des primes directes souscrites (16,9 milliards de dollars en 2007); elle offre une couverture aux particuliers et aux entreprises contre les pertes subies à la suite de blessures corporelles personnelles, de blessures corporelles causées à des tiers, de dommages matériels causés au véhicule de l'assuré et de dommages matériels causés à d'autres véhicules et à d'autres biens découlant de la propriété, de l'entretien ou de l'usage d'automobiles ou de camions.

Le marché de l'assurance automobile au Canada diffère considérablement d'une région à l'autre en raison des divers cadres réglementaires qui régissent le secteur dans chaque province et territoire. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba possèdent chacune une société d'assurance d'État qui est le principal fournisseur d'assurance automobile au public. Au Québec, une société d'assurance d'État fournit une assurance automobile qui couvre le volet blessures corporelles alors que les assureurs privés couvrent les autres aspects de l'assurance automobile. Les autres provinces et territoires s'en remettent principalement à des assureurs privés pour approvisionner le marché de l'assurance automobile.

Pour ce qui est de la taille du marché, l'Ontario, le Québec et l'Alberta représentent la plus importante part du marché de l'assurance automobile privée au Canada, 90 % des primes directes souscrites en 2007 provenant de ces trois provinces. Le graphique suivant illustre la distribution géographique des primes directes souscrites pour la branche d'activité de l'automobile en 2007 du secteur de l'assurance IARD.

Secteur de l'assurance IARD Primes directes souscrites en 2007 pour l'automobile, par région



Notes :

- 1 Les provinces de l'Atlantique incluent le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.
- 2 La catégorie « Autre » inclut la Saskatchewan, le Manitoba, le Territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les territoires étrangers.

Source : MSA Research. Ne comprend pas ICBC, SAF et Les souscripteurs du Lloyd's.

Assurance de biens personnels et commerciaux

L'assurance de biens constitue la deuxième branche d'activité en importance du secteur de l'assurance IARD compte tenu des primes directes souscrites; cette branche offre une couverture pour les pertes ou les dommages relatifs aux bâtiments, au contenu, aux stocks ou au matériel.

Assurance de responsabilité civile

L'assurance de responsabilité civile prévoit la couverture contre les risques de responsabilité, notamment les blessures corporelles et les dommages matériels découlant de produits vendus et des activités d'exploitation générale. Les polices de responsabilité civile spécialisées peuvent également comprendre la couverture d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, d'assurance responsabilité fiduciaire pour les fiduciaires et les promoteurs de régimes de retraite, de soins médicaux et de prévoyance et d'autres régimes d'avantages sociaux, d'assurance contre les erreurs et les omissions pour les employés, les agents, les professionnels et d'autres personnes à la suite d'actes ou de manquements d'agir dans des circonstances précises, de même que d'assurance complémentaire et excédentaire.

Autre

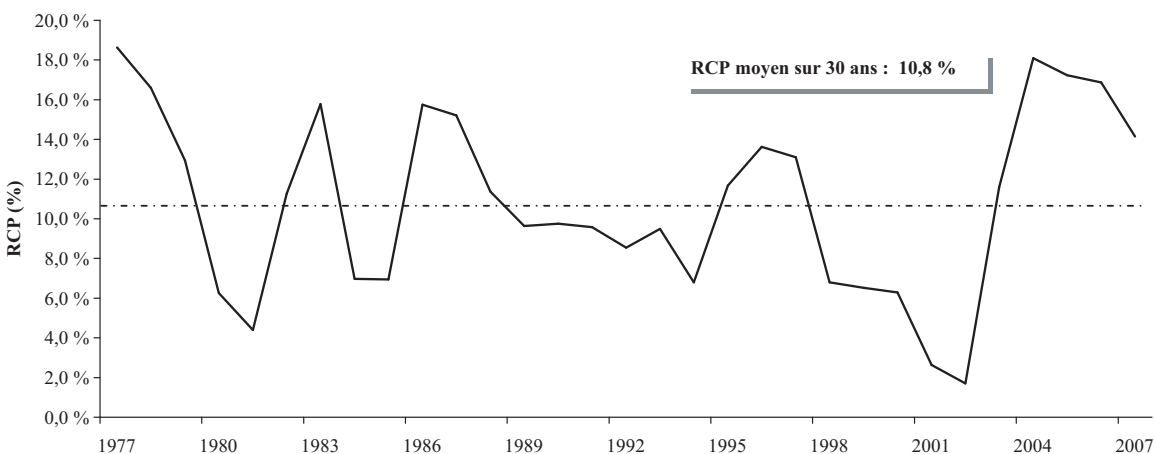
Parmi les autres produits d'assurance, on note l'assurance aviation, l'assurance des chaudières et bris de machines, l'assurance crédit, la protection du crédit, l'assurance contre les détournements, l'assurance contre la grêle, l'assurance de frais juridiques, l'assurance prêt hypothécaire, d'autres produits approuvés, l'assurance de cautionnement, l'assurance titres, l'assurance maritime et l'assurance contre les accidents et la maladie.

Réseaux de distribution

Les trois réseaux de distribution du secteur de l'assurance IARD sont les courtiers d'assurance, la distribution directe et les agents exclusifs. Les courtiers d'assurance agissent comme intermédiaires entre les compagnies d'assurance IARD et les consommateurs qui souhaitent souscrire de l'assurance IARD. Les courtiers distribuent habituellement des polices d'assurance de multiples compagnies d'assurance et agissent pour le compte des clients. Au Canada, les courtiers constituent le plus important réseau de distribution de produits d'assurance IARD. Dans un réseau de distribution directe, les compagnies d'assurance IARD vendent leurs polices d'assurance respectives directement aux consommateurs, sans recourir à un intermédiaire. La majeure partie de la distribution directe est effectuée par Internet et par l'entremise de centres d'appels. Les agents exclusifs sont une équipe de vente exclusive qui commercialise des produits d'assurance IARD exclusivement pour l'assureur.

Nature cyclique et saisonnalité

Au cours des 30 dernières années, les rendements du secteur de l'assurance IARD ont fluctué considérablement et le RCP moyen s'est établi à environ 10,8 % au cours de cette même période.



Source : Données du Bureau d'assurance du Canada (« BAC »). Ne comprend pas Les souscripteurs du Lloyd's.

IIC estime que la nature cyclique du secteur canadien de l'assurance IARD s'explique par plusieurs facteurs, notamment la gestion du capital, les décalages et la fixation des prix, la réglementation du secteur et, dans le cas de l'assurance des entreprises, un processus de prise de décision décentralisée.

IIC estime également que le rendement du secteur est déterminé par l'offre et non par la demande. Lorsqu'il y a abondance de capital dans le secteur, des sociétés peuvent sous-tarififier leurs produits afin d'augmenter rapidement leur part de marché. Cependant, une tarification inadéquate réduit les marges techniques. Finalement, il faut augmenter les primes pour récupérer les pertes subies, ce qui entraîne la reprise du cycle. Il peut y avoir un décalage de plusieurs années entre le moment où une police est tarifée et celui où le coût total d'un sinistre est connu. Dans les provinces où les taux d'assurance sont réglementés, l'approbation des sinistres peut prendre plusieurs semaines en raison de la complexité du processus réglementaire, ce qui retarde la prise en compte des coûts réels des sinistres dans le taux des primes. Dans le segment de l'assurance des entreprises, les souscripteurs et les courtiers peuvent généralement négocier les primes, surtout pour les comptes d'importance, ce qui peut retarder la prise en compte des coûts réels des sinistres.

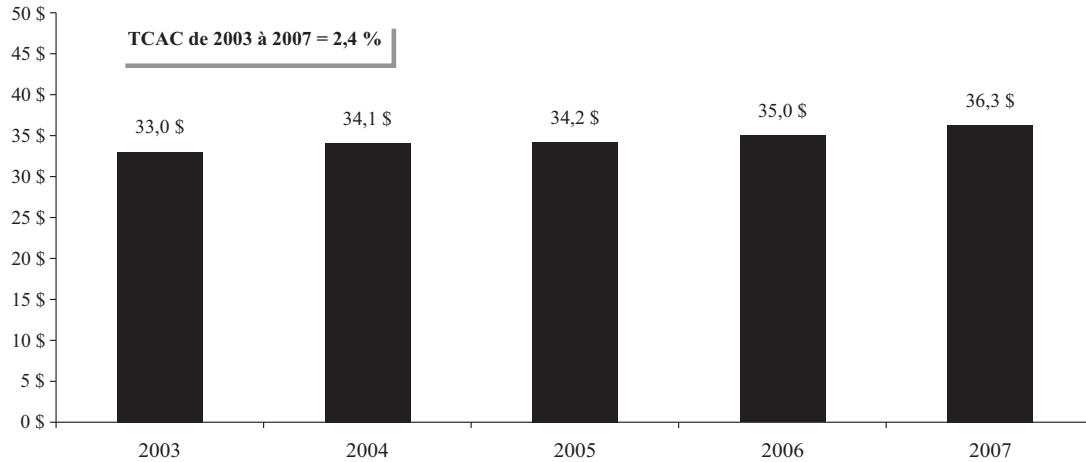
Les résultats techniques varient également selon les saisons, surtout en ce qui a trait aux tendances des sinistres automobiles et aux conditions routières hivernales. Typiquement, les sinistres sont plus élevés au premier et au quatrième trimestre en raison de la chaussée glissante et de la visibilité réduite. De fortes tempêtes hivernales, telles que la tempête de verglas qui a touché le Québec en 1998, le vent, la grêle et la pluie peuvent influencer sur les résultats en assurance des biens. Dans les régions où les réseaux d'égouts sont inadéquats, les propriétés courent un risque plus élevé de subir des dommages causés par l'eau.

Rendement du secteur

Le rendement financier du secteur de l'assurance IARD est fonction de deux principaux facteurs : i) le niveau des primes perçues par rapport aux sinistres et aux frais d'exploitation payés; ii) les rendements produits par les portefeuilles de placements détenus par les assureurs. Le secteur de l'assurance IARD est un marché établi. De 2003 à 2007, le taux de croissance annuel composé (« TCAC ») des primes directes souscrites du secteur de l'assurance IARD s'élevait à 2,4 %. Les primes directes souscrites du secteur ont augmenté de 3,4 % en 2004, mais ont connu une faible hausse en 2005, soit de 0,5 %. En 2006 et en 2007, le taux d'augmentation des primes directes souscrites du secteur s'est établi respectivement à 2,3 % et à 3,6 %.

Secteur de l'assurance IARD Primes directes souscrites

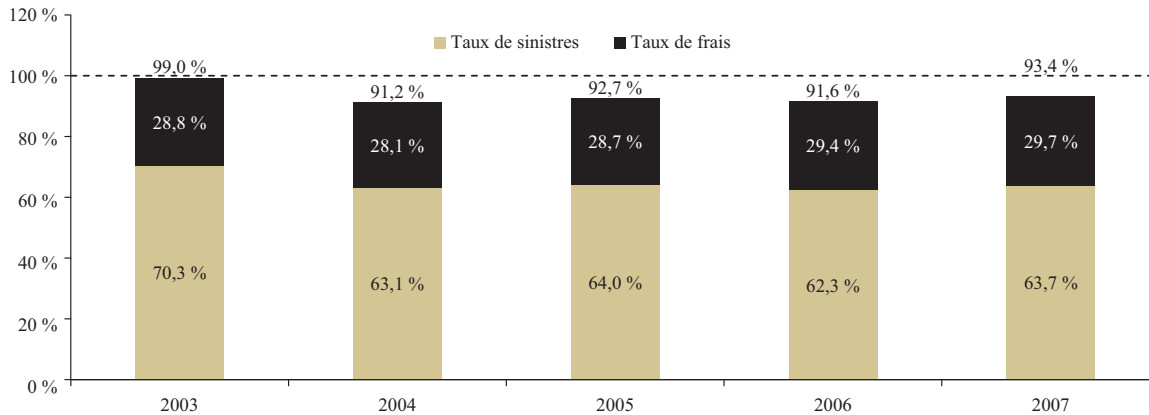
(en milliards de dollars)



Source : MSA Research. Ne comprend pas ICBC, SAF et Les souscripteurs du Lloyd's.

Le taux combiné constitue une mesure clé du rendement du secteur de l'assurance IARD (pour plus de détails sur les termes relatifs à l'assurance, se reporter à la rubrique « Glossaire des principaux termes en assurance ». Un taux combiné supérieur à 100 % signifie que l'entreprise a affiché une perte de souscription avant les produits des placements au titre des actifs investis. Un taux combiné inférieur à 100 % indique que l'entreprise sous-jacente a enregistré un bénéfice de souscription avant les produits de placements au titre de l'actif investi. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des taux combinés du secteur de l'assurance IARD entre 2003 et 2007.

Secteur de l'assurance IARD Taux combinés

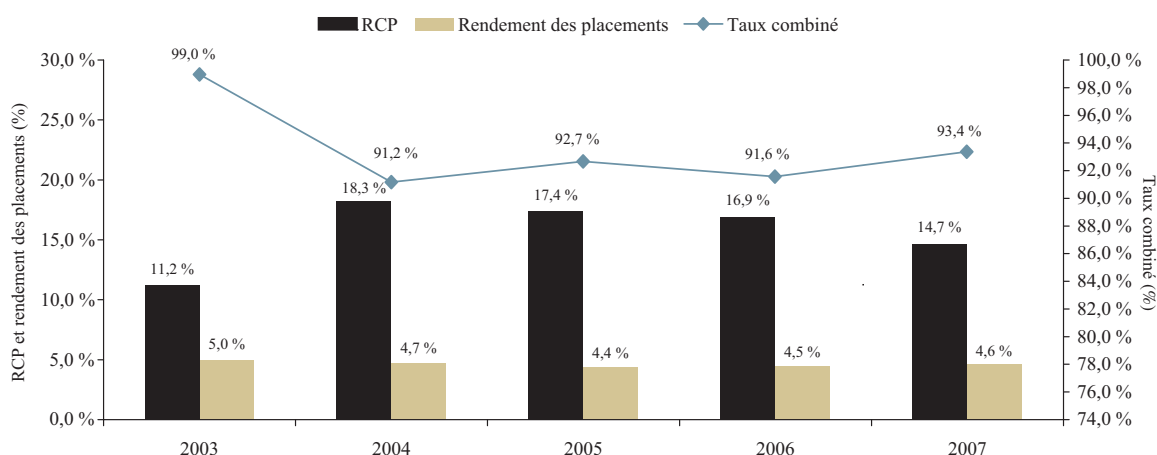


Source : MSA Research. Ne comprend pas ICBC, SAF et Les souscripteurs du Lloyd's.

Au cours des 10 années qui ont précédé 2003, les taux combinés du secteur de l'assurance IARD étaient supérieurs à 100 %. De 2002 à 2004, ils se sont améliorés de façon significative, reflétant ainsi les modifications des produits, la tendance vers une augmentation de la tarification, l'amélioration de la discipline de souscription et la réduction de la fréquence des sinistres. Par conséquent, le taux combiné du secteur de l'assurance IARD en 2002 s'est amélioré pour s'établir à 106,1 %, par rapport à 110,4 % en 2001, et a de nouveau progressé pour s'établir à 99,0 % en 2003 et à 91,2 % en 2004. Le taux combiné du secteur de l'assurance IARD s'est établi à 92,7 % en 2005, pour ensuite baisser et s'établir à 91,6 % en 2006. Le taux combiné a ensuite diminué et s'est établi à 93,4 % en 2007.

De 2003 à 2007, dans le secteur de l'assurance IARD, les taux combinés se sont maintenus, le RCP a été élevé et les rendements des placements ont été stables. Le graphique ci-dessous illustre le taux combiné et le rendement des placements du secteur de l'assurance IARD et leur impact sur le RCP.

Secteur de l'assurance IARD Taux combinés, rendement des placements et RCP



Source : MSA Research. Ne comprend pas ICBC, SAF et Les souscripteurs du Lloyd's.

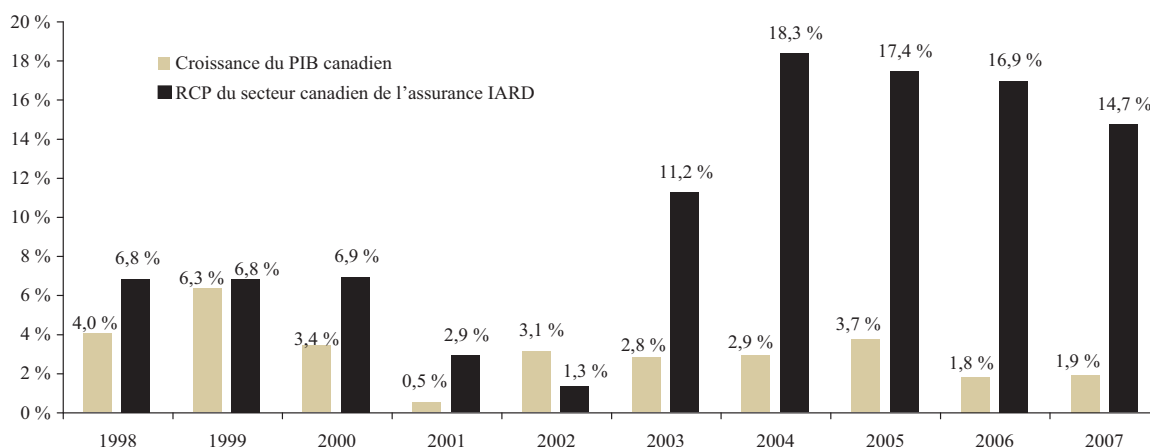
Aperçu du secteur

IIC est d'avis que, en 2009, le secteur connaîtra une augmentation des taux en assurance des particuliers. L'Alberta Automobile Insurance Rate Board a approuvé une hausse du taux des primes de 5 % applicable aux couvertures d'assurance automobile obligatoires en date du 1^{er} novembre 2008, ce qui tient compte de la hausse des coûts des sinistres liée à l'établissement d'un protocole de règlement pour lésions corporelles mineures dans la province. En Ontario, les taux d'assurance automobile des particuliers ont commencé à augmenter en réaction à l'augmentation des coûts des sinistres liés aux indemnités d'accident et aux blessures corporelles. En assurance des biens des particuliers, la hausse des dommages causés par l'eau découlant des tempêtes exceptionnellement fréquentes et fortes en 2008 pourrait donner lieu à une augmentation du taux des primes au Canada. De plus, certains nouveaux signes vers la fin 2008 indiquaient des primes plus élevées pour l'assurance des entreprises en 2009.

Selon IIC, la volatilité intense qu'ont récemment connue les marchés financiers a entraîné pour le secteur des pertes de placements, une augmentation des coûts d'emprunt et une réduction de ses situations de capital excédentaire. IIC estime que ces facteurs donneront probablement lieu à un environnement concurrentiel plus rationnel et à une diminution du RCP du secteur comparativement à celui des cinq dernières années. De plus, IIC est d'avis que sa forte position par rapport à ses concurrents lui permettra de participer avec succès à la consolidation future du secteur qui, selon IIC, suivra par suite, entre autres, de la réduction de sa situation de capital excédentaire dans le secteur.

IIC estime que les résultats du secteur de l'assurance IARD ne sont généralement pas liés aux cycles économiques, puisque, notamment, la demande de solutions d'assurance IARD demeure stable dans les différentes phases des cycles économiques étant donné que l'assurance automobile des particuliers est obligatoire, que l'assurance des biens est requise pour toutes les propriétés grevées d'une hypothèque et que les frais de base du secteur de l'assurance IARD sont variables dans une large mesure, et les participants du secteur peuvent rajuster leurs frais assez facilement.

Le graphique ci-après illustre le RCP annuel du secteur de l'assurance IARD et la croissance annuelle du produit national brut canadien. Tel qu'il est indiqué ci-après, la corrélation entre le RCP du secteur de l'assurance IARD et la croissance du produit intérieur brut canadien est faible.



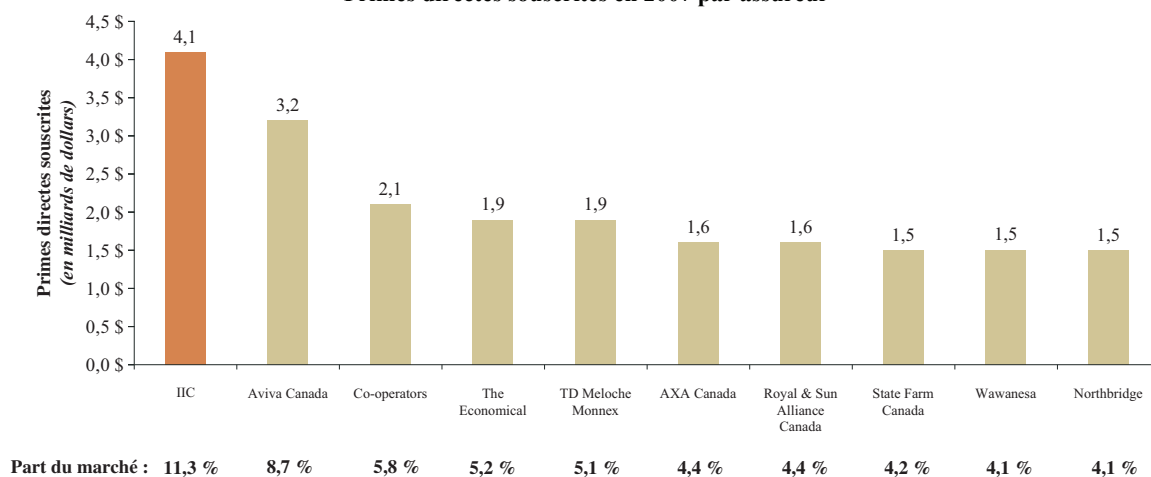
Source : MSA Research, BAC et Bloomberg Financial Markets.

NOS ACTIVITÉS

Aperçu

Selon les plus récentes statistiques du secteur, nous sommes le plus important fournisseur d'assurance IARD du Canada (selon les primes directes souscrites). Nous offrons de l'assurance automobile, biens et responsabilité civile à plus de 3,5 millions de particuliers et d'entreprises partout au Canada. Notre part globale du marché représente environ 11 % au Canada. Nous sommes le plus important fournisseur privé d'assurance IARD en Ontario, au Québec, en Alberta et en Nouvelle-Écosse. Nous offrons nos produits d'assurance par l'entremise de courtiers (y compris Canada Brokerlink Inc.) sous les bannières ING Assurance et Grey Power ou directement aux consommateurs par l'entremise de belairdirect. Notre filiale de gestion des placements gère les actifs investis de IIC et de ses filiales d'assurance.

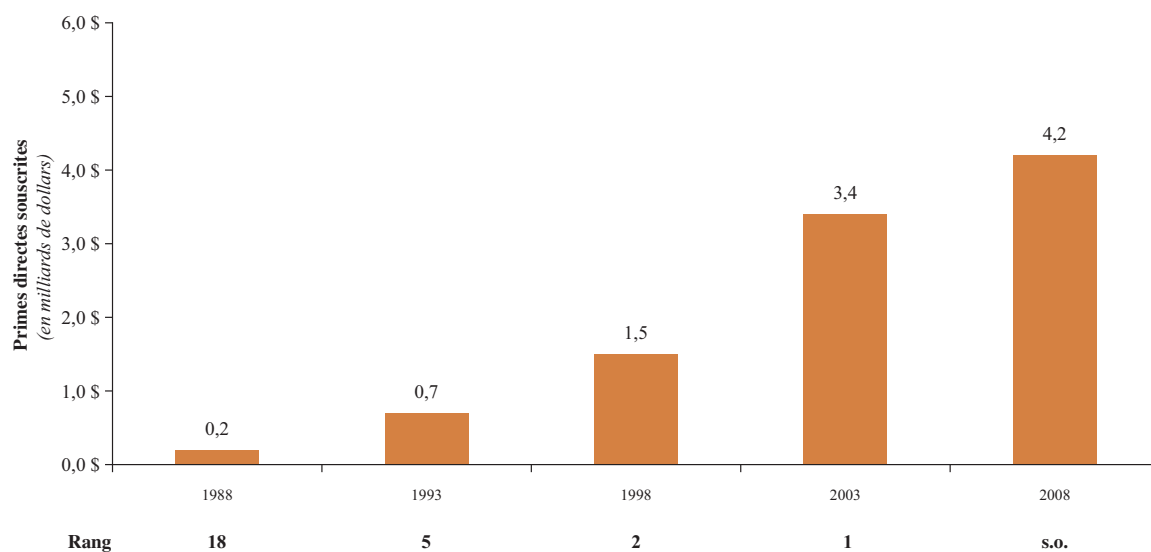
Primes directes souscrites en 2007 par assureur



Source : MSA Research et Canadian Insurance Magazine.

Depuis 1988, nous avons développé nos activités de façon considérable. En 1988, nous étions le 18^e plus important assureur IARD au Canada par primes directes souscrites; en 2007, nous étions le plus important.

Primes directes souscrites et rang au Canada de IIC (1988 – 2008)

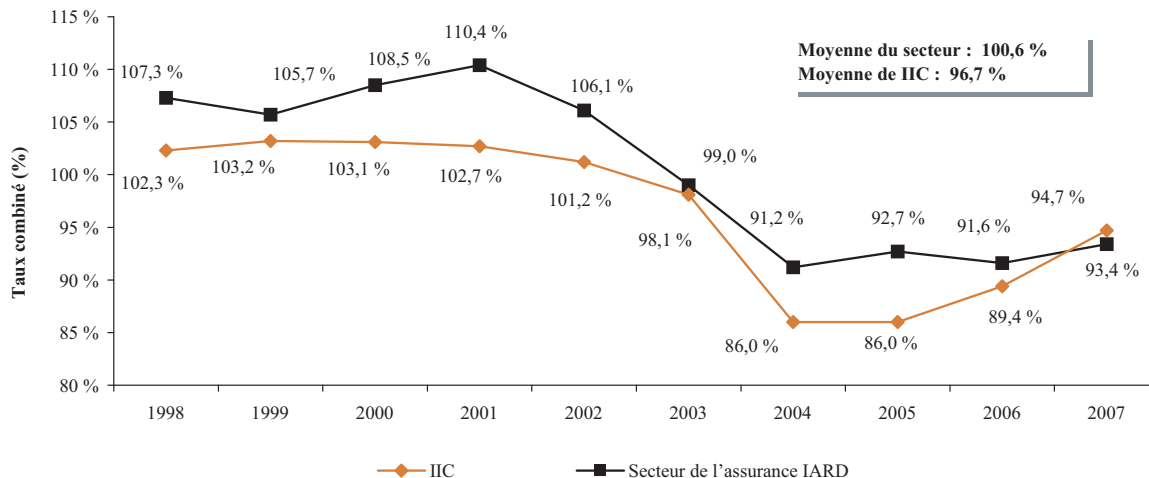


Source : Données de IIC et de Canadian Underwriter; le rang de 2008 n'est pas encore disponible.

Notre historique de rendement

Traditionnellement, notre rendement d'exploitation a dépassé en règle générale celui du secteur de l'assurance IARD. En moyenne, de 1998 à 2007, nous avons surpassé le taux combiné du secteur de 3,9 % et le RCP du secteur de 8,3 %. Les graphiques suivants présentent le taux combiné et le RCP de nos filiales d'assurance par rapport au secteur de l'assurance IARD de 1998 à 2007.

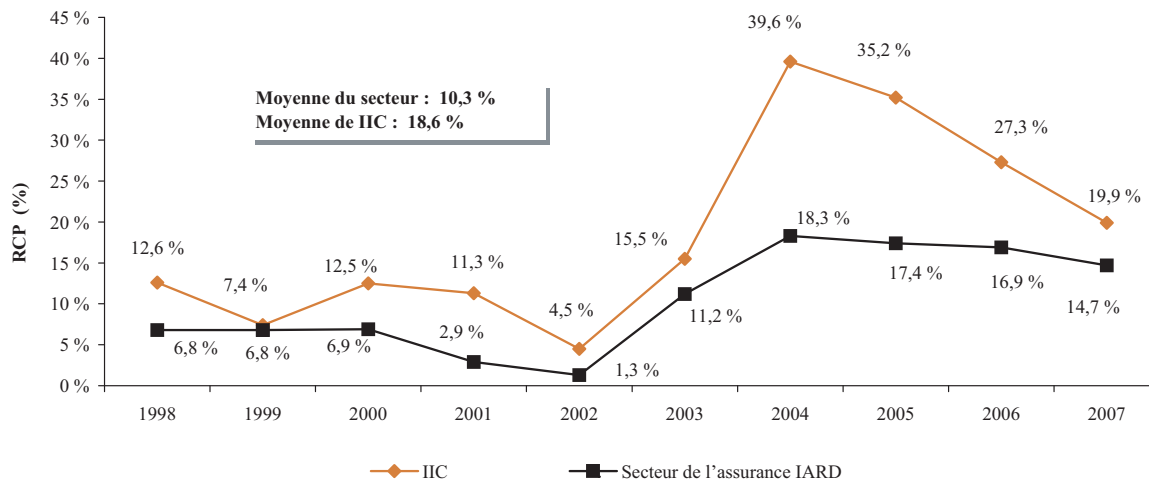
Taux combiné de nos filiales d'assurance IARD par rapport au secteur de l'assurance IARD



Source : MSA Research et les rapports de IIC. Ne comprend pas ICBC, SAF et Les souscripteurs du Lloyd's.

Au cours des neuf premiers mois de 2008, notre ratio combiné (96,6 %, y compris l'ARM) était de 2,2 points supérieur à celui du secteur (98,8 %, y compris l'ARM).

RCP de nos filiales d'assurance IARD par rapport au secteur de l'assurance IARD



Source : Pour 1998 : BAC et les rapports de IIC. Pour 1999 à 2007 : MSA Research et les rapports de IIC. Ne comprend pas ICBC, SAF et Les souscripteurs du Lloyd's.

Secteurs d'activité

Nous comptons deux secteurs d'activité dans les assurances, à savoir l'assurance des particuliers et l'assurance des entreprises.

Assurance des particuliers

Selon les plus récentes statistiques du marché, nous sommes le plus important fournisseur d'assurance des particuliers du Canada (selon les primes directes souscrites) pour 2007 et les neuf mois terminés le 30 septembre 2008. Au cours des douze mois terminés le 31 décembre 2008, nos activités en assurance des particuliers ont compté pour 3,0 milliards de dollars ou 73 % de nos primes directes souscrites. Nos principaux produits en assurance des particuliers sont l'assurance automobile et l'assurance habitation.

Assurance automobile et assurance de responsabilité civile

Notre secteur d'assurance automobile pour les particuliers, avec 2,0 milliards de dollars de primes directes souscrites (à l'exclusion des groupements d'assureurs) au cours des douze derniers mois terminés le 31 décembre 2008 et environ 2,4 millions de risques assurés, offre une protection à nos clients en matière de responsabilité civile, de blessures corporelles (ou d'assurance accidents) et de dommages causés à leurs véhicules, selon le territoire où ils résident. L'assurance de responsabilité civile couvre le paiement des dommages-intérêts par les personnes assurées qui ont causé des blessures corporelles ou des dommages matériels à des tiers par suite d'un accident causé par une automobile. L'assurance contre les blessures corporelles couvre les pertes de revenus, les frais médicaux, les frais de réhabilitation et les frais de préposé aux soins liés à une blessure, à une maladie ou au décès d'une personne assurée survenu par suite d'un accident d'automobile. L'assurance de biens (collision et tous risques) couvre les dommages subis par les personnes assurées en raison des dommages causés à leur automobile ou de la perte de celle-ci. Nous offrons également des couvertures pour les autocaravanes, les véhicules de plaisance, les motoneiges et les véhicules antiques et classiques.

Les coûts des sinistres en assurance automobile sont établis principalement en fonction de la fréquence des accidents, du coût des soins médicaux, du coût des réparations et du remplacement des automobiles et de tous les coûts concernant les litiges liés aux sinistres.

Assurance habitation et assurance de responsabilité civile

Notre secteur d'assurance habitation, avec 1,0 milliard de dollars de primes directes souscrites au cours des douze derniers mois terminés le 31 décembre 2008 et environ 1,7 milliard de risques assurés, offre aux particuliers une protection contre le feu, le vol, le vandalisme, les dommages causés par l'eau et les autres dommages causés à leur résidence et à son contenu, de même que leur responsabilité civile personnelle. La plupart des polices d'assurance habitation en vigueur au Canada comportent la garantie valeur à neuf. Nous rajustons notre couverture en fonction des divers segments du marché. Nous divisons le marché résidentiel en maisons standard, maisons de grande valeur et maisons non standard. Notre marché résidentiel comprend également des couvertures pour les locataires occupants, les copropriétaires occupants, les résidences occupées par des non-propriétaires et les résidences secondaires.

Les coûts des sinistres en assurance habitation sont établis principalement en fonction de la fréquence et de la gravité des sinistres. La gravité est elle-même très influencée par l'inflation des coûts des matériaux de construction, des coûts de la main-d'oeuvre et des biens ménagers. La plupart des polices d'assurance de propriétaires occupants prévoient des augmentations automatiques de couvertures, qui sont toutefois facultatives, afin de tenir compte de l'augmentation des coûts de remplacement et de la valeur des propriétés.

La rentabilité et le prix de l'assurance des propriétaires occupants sont aussi influencés par la fréquence des catastrophes naturelles, particulièrement les violentes tempêtes hivernales, les tempêtes de vent, de verglas ou de grêle, les orages, les tremblements de terre et les ouragans. Nous avons recours à la réassurance afin de réduire notre exposition aux catastrophes naturelles.

Assurance des entreprises

Nous sommes l'un des plus importants fournisseurs d'assurance des entreprises au Canada avec 1,1 milliard de dollars de primes directes souscrites en 2008. Au cours des douze derniers mois terminés le 31 décembre 2008, nos activités d'assurance des entreprises ont représenté 27 % de nos primes directes souscrites. Nos produits d'assurance des entreprises sont offerts aux petites et moyennes entreprises et aux exploitations agricoles.

Assurance automobile des entreprises

Notre secteur d'assurance automobile des entreprises, avec 317,8 millions de dollars de primes directes souscrites au cours des douze derniers mois terminés le 31 décembre 2008 et environ 263 800 risques assurés, offre les mêmes couvertures que l'assurance automobile des particuliers, mais pour des types de risques différents. L'assurance automobile des entreprises couvre les véhicules commerciaux, les véhicules publics, les garagistes, les parcs de véhicules de tourisme et les camions légers. La plupart des véhicules que nous assurons sont des automobiles et des petits camions.

Autres assurances des entreprises

Notre secteur d'assurance des entreprises offre également aux entreprises une couverture contre le feu et les risques connexes, la responsabilité commerciale, les cautionnements, les risques divers et multiples, la responsabilité pour locaux et la responsabilité pour produits et activités d'exploitation de même que des produits créneaux. Il comptait pour 817,8 millions de dollars de primes directes souscrites au cours des douze derniers mois terminés le 31 décembre 2008, avec environ 234 000 de risques assurés. Nous offrons traditionnellement de l'assurance de biens à usage commercial, de responsabilité civile et autres à un groupe diversifié d'entreprises de petite et moyenne taille. Ces clients sont en règle générale des petites entreprises, des bailleurs commerciaux, des fabricants et des entrepreneurs.

Répartition géographique

Nos produits sont distribués partout au Canada. Selon les plus récentes statistiques du marché, nous sommes le plus important fournisseur d'assurance IARD (selon les primes directes souscrites) en Alberta, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse. Selon les primes directes souscrites en 2008, notre répartition géographique est la suivante : 43 % en Ontario, 25 % au Québec, 20 % en Alberta, 6 % en Colombie-Britannique, 5 % dans les provinces de l'Atlantique et 2 % ailleurs.

Distribution

Notre stratégie de distribution est conçue pour nous permettre de relever les défis posés par un marché en évolution. Elle vise à maximiser la croissance tout en répondant aux besoins d'un bassin de consommateurs plus vaste. Nous distribuons nos produits par l'entremise des réseaux indiqués ci-dessous.

Courtiers d'assurance

Nous faisons affaire avec environ 1 875 courtiers d'assurance dans 3 300 bureaux ou points de vente au Canada. Le réseau des courtiers d'assurance a représenté environ 3,3 milliards de dollars (ou 79,1 %) de nos primes directes souscrites en 2008. Nous estimons que pour ces courtiers d'assurance, qui agissent pour le compte de clients, une tarification concurrentielle, un service adapté aux besoins de la clientèle, la qualité des services relatifs aux sinistres, la capacité financière et la stabilité de l'émetteur constituent des priorités. Le succès de notre entreprise est fondé sur une offre continue de taux concurrentiels et de produits bien adaptés aux besoins de nos clients cibles et sur la prestation constante de services de qualité supérieure aux courtiers d'assurance. Nous offrons aux courtiers une plate-forme technologique qui leur permet d'effectuer des opérations avec nous, donnons des cours de formation sur nos produits et proposons des activités de commercialisation conjointes.

belairdirect

Établie depuis plus de 50 ans, belairdirect offre, en Ontario et au Québec, des solutions d'assurance auto et habitation directement aux consommateurs qui préfèrent faire affaire par téléphone ou par Internet. Avec belairdirect, les consommateurs ont le choix d'acheter leur couverture d'assurance par téléphone, en ligne ou en personne. Belairdirect est une des marques d'assurance directe les plus connues sur ses marchés (belairdirect a compté pour environ 500 millions de dollars ou 12 % du total de nos primes directes souscrites en 2008.)

Grey Power

Depuis 1993, Grey Power se spécialise dans la distribution de produits d'assurance pour les personnes âgées de plus de 50 ans. Elle offre des produits et services choisis avec soin qui reconnaissent l'expérience et le bon dossier de conduite de ses clients. Grey Power exerce ses activités selon le principe que les consommateurs devraient profiter des avantages que leur confère leur maturité en obtenant une meilleure proposition de valeur pour les clients pour ce secteur démographique. Grey Power a compté pour 111 millions de dollars ou 2,7 % du total de nos primes directes souscrites en 2008.

Canada Brokerlink

Canada Brokerlink Inc. (« CBL ») est un des quatre plus importants cabinets de courtage au Canada et sa croissance dépasse celle de tout autre cabinet de courtage au Canada. CBL offre aux consommateurs des produits et services d'un certain nombre d'assureurs, dont les nôtres. En 2008, CBL a compté pour environ 260 millions de dollars ou 6,2 % de nos primes directes souscrites.

Réassurance

Nous souscrivons de la réassurance afin de contrôler notre exposition aux sinistres et aux pertes découlant des risques d'assurance que nous souscrivons, et pour protéger nos ressources en capital. Nous cédonns une partie de nos primes brutes à des réassureurs, qui s'engagent à prendre en charge une partie des sinistres couverts. La réassurance a pour but d'améliorer la diversification des risques et de nous permettre de souscrire plus d'affaires.

Une entité apparentée au Groupe ING participe actuellement au programme de réassurance de IIC dans une mesure importante. Bien que dans plusieurs cas l'entité apparentée au Groupe ING soit le réassureur initial, une grande partie du risque d'abord pris par l'entité apparentée au Groupe ING est davantage réassuré par d'autres réassureurs indépendants. IIC prévoit que les mesures de réassurance existantes (y compris contre les catastrophes) se poursuivront pendant une période de transition (ne devant pas durer plus de douze mois) au cours de laquelle IIC devrait mettre en œuvre un nouveau programme de réassurance. Étant donné que les derniers réassureurs de ces polices sont habituellement des assureurs autres que des entités apparentées au Groupe ING, IIC ne prévoit pas de modification importante aux polices ni à leurs coûts à l'avenir. ING Groep s'attend à avoir une couverture suffisante à un prix raisonnable lorsque le nouveau programme de réassurance entre en vigueur après la clôture. Se reporter à la rubrique « Faits nouveaux – L'opération – Relation avec le Groupe ING à la suite de la réalisation de l'opération ».

Tarification et souscription

Assurance des particuliers

Nous estimons que la tarification et la souscription sont inextricablement liées. La subtilité de la segmentation de la tarification a une influence directe sur la qualité des risques que nous assumons. De même, la subtilité du processus de sélection des risques a une incidence directe sur les résultats qui sont reflétés dans notre base de données de tarification et, partant, sur notre capacité de segmenter et d'être compétitif.

Nous maintenons une base de données exclusive et détaillée de notre secteur d'assurance des particuliers qui est uniforme d'une province et d'un territoire à l'autre du Canada. Nous estimons que la taille de cette base de données nous permet de mieux prévoir la gravité et la fréquence des sinistres. Notre tarification est fonction de la fréquence des sinistres, de la gravité des sinistres, des dépenses liées aux affaires souscrites, des frais de règlement et de gestion des sinistres et des frais du réseau de distribution par l'entremise duquel les affaires sont souscrites.

Le processus de sélection et de souscription vise à quantifier les risques éventuels rattachés à un client afin de déterminer l'admissibilité de ce client et la tarification appropriée qui devra lui être imposée. Ce processus est fortement informatisé afin que nos courtiers d'assurance et nos souscripteurs puissent appliquer nos lignes directrices en matière de souscription de la façon la plus constante possible. Nous avons mis en place des modèles sophistiqués permettant de déterminer la rentabilité relative sur le plan des risques ou des polices afin d'encourager la souscription d'affaires au niveau de rentabilité prévu le plus élevé.

Assurance des entreprises

Tout comme l'assurance des particuliers, la tarification des produits d'assurance des entreprises est établie en règle générale en fonction de la fréquence et de la gravité prévues des sinistres au cours de la période où les taux seront en vigueur. La tarification des produits tient compte des frais liés à la souscription d'affaires de même que des frais d'administration et de règlement des sinistres.

Nous appliquons une méthode rigoureuse pour la gestion du risque et la souscription en assurance des entreprises, l'accent étant mis sur la rentabilité. Notre intérêt particulier pour les petites et moyennes entreprises nous a permis de normaliser nos critères de souscription et notre tarification en fonction des classifications du marché.

Gestion des sinistres

En matière de gestion des sinistres, notre objectif est de fournir un service efficace et de haute qualité à nos clients tout en contrôlant les frais de gestion des sinistres et en réduisant les cas de fraude. Nous estimons que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est de faire appel à l'interne à des préposés aux sinistres formés pour appliquer nos pratiques de gestion des sinistres.

En 2008, 97 % de nos sinistres ont entièrement été traités par nos employés en sinistres, sans qu'il y ait eu recours aux services d'experts en sinistres externes. Nous estimons que, de ce fait et comme nous le souhaitons, nos politiques et méthodes de traitement des sinistres ont été appliquées uniformément et les frais totaux afférents, y compris les frais d'administration connexes, ont été diminués.

La gestion des sinistres est assurée par nos quelque 1 700 experts en sinistres répartis dans tout le Canada. Le processus de gestion des sinistres comprend la réception de la déclaration de sinistre, la vérification de la couverture, l'établissement de la provision pour la perte éventuelle ultime, l'enquête des circonstances entourant le sinistre, l'évaluation des dommages, le règlement ou le refus de règlement, selon le cas, le paiement, le parachèvement des opérations de sauvetage et le recouvrement en vertu de la subrogation ou de la réassurance, le cas échéant. Les éléments clés de notre processus de gestion se composent de nos manuels détaillés de sinistres, de nos nombreux programmes de formation technique et de notre processus d'examen de la qualité. Nous avons conçu des systèmes et des méthodes qui assurent la surveillance, la mesure et le contrôle continu de tous les aspects du processus de traitement des sinistres, du moment où nous recevons la déclaration de sinistre jusqu'au règlement définitif du sinistre.

La plupart de nos experts en sinistres travaillent dans nos bureaux régionaux. Ils ont pour mandat de gérer les activités quotidiennes se rapportant aux sinistres. Nous estimons que cela nous permet de répondre rapidement aux clients lorsqu'il se produit un sinistre. Tous nos experts en sinistres doivent respecter des limites d'autorisation – selon la nature et l'étendue des sinistres qu'ils sont aptes à gérer – correspondant à leur niveau respectif d'expérience. Ces niveaux d'autorisation sont examinés régulièrement et rajustés au besoin.

Nous gérons un nombre considérable de sinistres dans le cours normal des activités, qui sont gérés par le service des sinistres. Les provisions sont établies et, si nécessaire, rajustées par le service des sinistres de concert avec nos actuaires. Ces sinistres et ces provisions sont examinés par nos vérificateurs interne et externe et nos services financiers, avec le concours d'avocats externes dans certains cas précis, le cas échéant. Si ces sinistres découlent de polices d'assurance qui sont couvertes par des traités de réassurance, la part du risque qui nous revient se limite à la rétention nette des risques d'assurance et à la solvabilité du réassureur.

Questions réglementaires

Nos filiales d'assurance sont assujetties à la réglementation et à la supervision des autorités réglementaires en matière d'assurance des territoires où elles sont constituées et agréées pour exercer des activités. Cette réglementation et cette supervision visent à protéger les titulaires de police et les créanciers plutôt que les investisseurs et sont liées à la fixation des tarifs, aux normes en matière de solvabilité et de fonds propres à risque, aux restrictions sur les types de placements, au maintien de provisions appropriées au titre des primes non acquises et des sinistres non réglés, à l'examen des compagnies d'assurance par les autorités de réglementation (y compris l'examen périodique en matière de finance et de conformité), au dépôt de rapports et de déclarations annuels et autres, à la délivrance de permis aux assureurs, agents et courtiers, aux restrictions vis-à-vis des opérations avec des sociétés du même groupe, aux restrictions à l'égard des dividendes des actionnaires et des opérations portant sur les capitaux propres, aux restrictions à l'égard de la propriété et à la réglementation de la forme des contrats d'Assurance ainsi qu'à la vente et à la commercialisation des produits d'assurance. Nous estimons que nos filiales d'assurance respectent en très grande partie toutes les exigences réglementaires applicables.

Conditions concurrentielles

La concurrence est vive dans le secteur de l'assurance IARD. Dans chaque branche d'activité, le marché est très fragmenté et, habituellement, de nombreux participants du secteur de l'assurance se livrent concurrence. Parmi nos concurrents, on note des assureurs de l'étranger et du Canada, de même que de grands assureurs d'envergure nationale, les assureurs automobiles des pouvoirs publics, des petits assureurs locaux, des sociétés d'assurance mutuelle et des coopératives d'assurance. En 2007, les cinq plus importants assureurs comptaient pour environ 36 % des primes directes souscrites pour le secteur privé de l'assurance IARD. Nous estimons que le secteur de l'assurance IARD demeurera très concurrentiel dans un avenir prévisible. Nous croyons que la concurrence dans nos branches d'activité porte sur la tarification, le service, les réseaux de distribution, la structure des commissions, les caractéristiques des produits, la santé financière et la taille, la capacité de régler les sinistres, les notations, la réputation et la reconnaissance du nom ou de la marque. Le paysage de la concurrence à l'échelle régionale diffère légèrement de ce que l'on retrouve à l'échelle nationale.

Un consolidateur dans un marché fragmenté

Nous avons démontré au cours des 20 dernières années que nous savons tirer profit de la consolidation du secteur de l'assurance IARD au Canada par l'acquisition d'entreprises et leur intégration efficace et rentable. Notre stratégie d'acquisition est basée sur l'achat d'entreprises qui cadrent avec nos activités de base. Pour créer de la valeur, nous tablons sur notre taille et sur nos compétences en souscription pour tarifier équitablement chaque police et réduire les coûts des sinistres, tout en conservant un pourcentage élevé de rétention. Notre objectif est de réduire le ratio des sinistres et d'accroître la marge globale de l'entreprise acquise.

Dans un marché toujours hautement fragmenté où les cinq principaux assureurs ne détiennent que 36 % du marché, nous croyons qu'il y a encore de nombreuses occasions de regroupement au Canada.

Le tableau qui suit présente les acquisitions que nous avons réalisées depuis 1988.

<u>Acquisition</u>	<u>Année de l'acquisition</u>	<u>Valeur de l'acquisition (par primes directes souscrites) (en millions de dollars)</u>
Allianz Canada (assurance des particuliers, assurance des petites et moyennes entreprises)	2004	600
Zurich (assurance des particuliers et assurance des petites entreprises)	2001	510
Pafco (produits crêneaux)	1999	40
Guardian	1998	630
Canada Surety (assurance des particuliers, certaines provinces)	1997	30
Wellington	1995	370
St. Maurice	1994	30
Constitution	1992	30
Metropolitan General	1991	10
Group Commerce / belairdirect	1989	290
Western Union	1988	60

Actifs incorporels

Au sein de la distribution directe, belairdirect s'est bâti une solide réputation parmi les consommateurs du Québec et de l'Ontario. De même, la marque Grey Power gagne de plus en plus de notoriété en Ontario et en Alberta. Les filiales d'assurance de IIC appliquent une stratégie de marketing et une stratégie entourant la marque qui visent à démarquer et à promouvoir les produits novateurs et uniques dans ses divers secteurs d'activité.

Gestion des placements

La presque totalité de notre portefeuille d'actifs investis est gérée par notre filiale en propriété exclusive, ING Gestion de placements inc. (« INGGP »). INGGP offre également des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite des employés et des tiers.

En date du 31 décembre 2008, notre portefeuille de placements s'élevait à 6,6 milliards de dollars, qui étaient composés de 0,8 milliard de dollars d'espèces et de bons du Trésor du gouvernement du Canada, de 3,5 milliards de dollars de titres de créance, de 1,2 milliard de dollars d'actions privilégiées, de 0,8 milliard de dollars d'actions ordinaires et de 0,3 milliard de prêts aux courtiers.

Stratégie de placement

Note stratégie de placement vise à générer des rendements solides après impôts, tout en diversifiant le risque. La constitution de notre portefeuille tient compte de la disponibilité et de la liquidité des placements éventuels. Nous établissons des limites pour chaque secteur économique et chaque stratégie de placement afin d'assurer une diversification dans tous les secteurs. Nous croyons que cette exposition diversifiée entre divers secteurs d'activité procure des avantages de placement. Bien que notre stratégie soit de nature à long terme, elle est revue périodiquement afin qu'elle soit adaptée, lorsque nécessaire, à l'environnement de placement, surtout lors de moments de turbulence et de forte volatilité.

Le portefeuille de IIC, qui s'élève à 6,6 milliards de dollars, est composé principalement de titres canadiens, dont des titres à revenu fixe de haute qualité, des actions ordinaires de sociétés à grande capitalisation et des actions privilégiées qui rapportent des dividendes. Au cours des cinq dernières années, le portefeuille d'actifs investis de IIC a généré un rendement annuel moyen de 2,95 %, comme suit :

	<u>Rendements des placements annuels</u>				
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Portefeuille de IIC¹⁾					
Total	(3,87) %	1,22 %	4,49 %	6,72 %	6,60 %
Revenu fixe	3,62 %	1,49 %	2,49 %	4,32 %	4,72 %
Actions privilégiées canadiennes	(11,41) %	(2,46) %	4,85 %	4,55 %	7,07 %
Actions ordinaires canadiennes	(21,64) %	3,61 %	9,70 %	20,20 %	15,96 %

Note :

1) Les rendements sont indiqués après impôts.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente les principales informations financières pour les périodes indiquées. Les principales informations financières de IIC au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date ainsi que pour les trimestres terminés les 31 décembre 2008 et 2007 sont tirées de nos états financiers consolidés non vérifiés des périodes correspondantes et doivent être lues avec le document mentionné en f) à la rubrique «Documents intégrés par renvoi». Les principales informations financières de IIC aux 31 décembre 2007 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates sont tirées de nos états financiers consolidés vérifiés aux 31 décembre 2007 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates et doivent être lues avec les documents mentionnés en b) et c) à la rubrique «Documents intégrés par renvoi».

	Exercices terminés les 31 décembre			Trimestres terminés les 31 décembre	
	2008	2007	2006	2008	2007
	(non vérifié)	(en millions de dollars) (vérifié)		(non vérifié)	
Données tirées de l'état des résultats :					
Primes directes souscrites	4 170,5 \$	4 100,0 \$	3 990,4 \$	970,5 \$	959,7 \$
Gains nets (pertes nettes) sur placements et autres gains (pertes)	(288,0)	73,6	193,5	(152,2)	(3,3)
Total des produits	4 131,7	4 439,9	4 406,3	956,0	1 096,7
Total des charges	4 008,1	3 768,3	3 454,3	1 064,2	964,1
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	123,6	671,6	952,0	(108,2)	132,6
Bénéfice net (perte nette)	128,2	508,3	658,1	(64,1)	95,8
Bénéfice net d'exploitation	360,7	457,0	530,5	75,1	116,4
Bénéfice (perte) par action (\$)	1,05	4,01	4,92	(0,53)	0,77
Bénéfice net d'exploitation par action (\$)	2,96	3,61	3,97	0,63	0,93

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(non vérifié)	(en millions de dollars) (vérifié)	
Données tirées du bilan :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	510,4 \$	8,1 \$	126,0 \$
Placements	6 108,9	7 237,8	7 241,9
Total de l'actif	9 773,4	10 389,7	10 377,3
Passif au titre des sinistres	4 064,9	3 989,0	3 823,5
Primes non acquises	2 366,8	2 333,5	2 264,1
Impôts sur les bénéfices à payer	7,4	32,5	24,0
Total des capitaux propres	2 632,6	3 172,1	3 420,8

	Exercices terminés les 31 décembre			Trimestres terminés les 31 décembre	
	2008	2007	2006	2008	2007
	Données sur les principaux ratios financiers et le RCP:				
Ratio des sinistres	68,2 %	66,2 %	59,1 %	70,0 %	64,8 %
Ratio des frais	28,9 %	29,0 %	30,3 %	28,9 %	28,4 %
Ratio combiné	97,1 %	95,2 %	89,4 %	98,9 %	93,2 %
RCP	4,4 %	15,4 %	20,8 %	–	–

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

À l'heure actuelle, le capital-actions autorisé de IIC est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions de catégorie A et d'une action spéciale. Au 11 février 2009, 119 906 566 actions ordinaires et une action spéciale ont été émises et sont en circulation. À la même date, aucune action de catégorie A n'est émise ni n'est en circulation.

À l'heure actuelle, l'action spéciale est la propriété du Groupe ING. Simultanément avec la clôture, l'action spéciale sera convertie en une action ordinaire conformément à ses modalités et placée dans le cadre du placement secondaire.

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes dans la mesure où ils sont déclarés par le conseil d'administration de IIC et, sauf si la législation le prévoit autrement, ils ont le droit d'exprimer une voix par action ordinaire sur toutes les questions devant faire l'objet d'un vote à une assemblée d'actionnaires. En cas de liquidation, de dissolution ou de cessation des activités de IIC, volontaire ou involontaire, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de se partager proportionnellement le reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après le règlement des dettes.

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX. Le volume des opérations et les variations du cours de clôture des actions ordinaires pour les périodes indiquées sont présentés dans le tableau suivant.

Période	Variation du cours		Volume
	Haut	Bas	
2009			
Février (jusqu'au 11 février, inclusivement).....	33,79 \$	29,00 \$	18 472 500
Janvier.....	34,35 \$	31,33 \$	3 052 700
2008			
Décembre.....	31,61 \$	27,40 \$	3 427 100
Novembre.....	34,30 \$	26,53 \$	3 531 800
Octobre.....	38,75 \$	29,95 \$	3 477 100
Septembre.....	41,99 \$	35,52 \$	5 308 400
Août.....	41,34 \$	38,16 \$	2 327 400
Juillet.....	40,39 \$	35,15 \$	2 601 300
Juin.....	38,70 \$	34,88 \$	2 312 400
Mai.....	41,41 \$	38,00 \$	3 441 500
Avril.....	39,80 \$	37,70 \$	2 962 700
Mars.....	39,47 \$	34,72 \$	7 604 800
Février.....	41,00 \$	34,05 \$	3 437 700

Actions de catégorie A

Les actions de catégorie A peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration de IIC est autorisé à fixer avant l'émission le nombre d'actions de catégorie A de chaque série, la contrepartie par action de catégorie A de chaque série, la désignation des actions de catégorie A de chaque série et les caractéristiques qui sont reliées aux actions de catégorie A de chaque série, qui peuvent comprendre des droits de vote. Les actions de catégorie A de chaque série sont de rang égal à celui des actions de catégorie A de toute autre série et auront préséance sur les actions ordinaires à l'égard des dividendes et du rendement du capital investi en cas de liquidation ou de dissolution de IIC.

Les modalités des actions ordinaires, des actions de catégorie A (en tant que catégorie) et de l'action spéciale sont énoncées sous forme électronique à l'adresse www.sedar.com.

DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, IIC a versé quatre dividendes trimestriels d'un montant global de 1,24 \$ par action ordinaire. Le versement de dividendes est assujéti à la discrétion du conseil d'administration de IIC et est tributaire, entre autres, de la situation financière de IIC, de la conjoncture économique, des restrictions relatives aux versements de dividendes qui sont versés à IIC par ses filiales ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration de IIC peut, à l'avenir, juger comme étant pertinents.

Le tableau suivant indique les dividendes versés par action à l'égard des actions ordinaires au cours de chacun des quatre derniers exercices :

<u>Date de versement</u>	<u>Montant du dividende</u>
31 mars 2005	0,1625 \$
30 juin 2005	0,1625
30 septembre 2005	0,1625
30 décembre 2005	0,1625
31 mars 2006	0,25
30 juin 2006	0,25
29 septembre 2006	0,25
29 décembre 2006	0,25
30 mars 2007	0,27
29 juin 2007	0,27
28 septembre 2007	0,27
31 décembre 2007	0,27
31 mars 2008	0,31
30 juin 2008	0,31
30 septembre 2008	0,31
31 décembre 2008	0,31

À titre de société de portefeuille n'ayant aucune activité directe, IIC dépend des dividendes en espèces et d'autres versements de ses filiales et de sa propre encaisse pour verser des dividendes aux actionnaires. Les restrictions en matière de droit des sociétés et d'assurance applicables pourraient restreindre les dividendes pouvant être versés par les filiales de IIC.

MODE DE PLACEMENT

Aux termes de la convention de prise ferme datée du 4 février 2009 intervenue entre l'actionnaire vendeur, IIC et les preneurs fermes, l'actionnaire vendeur a convenu de vendre et les preneurs fermes ont conjointement (et non solidairement), chacun pour la tranche qui le concerne, convenu d'acheter les 47 757 920 actions offertes au prix d'offre de 26,35 \$ l'action offerte, moyennant une contrepartie globale brute de 1 258 421 192 \$ payable à l'actionnaire vendeur à la livraison des actions offertes. Les actions offertes sont placées aux termes du présent prospectus simplifié. Le prix d'offre a été fixé par négociation entre l'actionnaire vendeur et les preneurs fermes.

Aux termes de la convention de prise ferme, chacun des preneurs fermes a conjointement, et non solidairement, convenu, sous réserve des modalités de la convention en question, d'acheter toutes les actions offertes si l'une d'elles est souscrite. En contrepartie de leurs services dans le cadre du placement secondaire, l'actionnaire vendeur a convenu de verser aux preneurs fermes une rémunération de 1,054 \$ par action offerte. IIC ne recevra aucun produit tiré de la vente par l'actionnaire vendeur des actions offertes.

Aux termes de la convention de prise ferme, les obligations des preneurs fermes peuvent être résiliées à leur gré ou à la survenance de certains événements prévus, notamment un changement défavorable important à la conjoncture des marchés boursiers. Les obligations des preneurs fermes sont assujetties à certaines autres conditions de clôture, y compris la clôture simultanée du placement privé. Toutefois, les preneurs fermes sont tenus de prendre livraison de la totalité des actions offertes et de les régler si l'une d'elles est souscrite aux termes de la convention de prise ferme.

IIC et l'actionnaire vendeur ont convenu d'indemniser les preneurs fermes à l'égard de certaines responsabilités, notamment des responsabilités aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières et de participer aux paiements que les preneurs fermes pourraient être tenus d'effectuer à l'égard de ces responsabilités. IIC a également convenu d'indemniser l'actionnaire vendeur à l'égard de certaines responsabilités, notamment les responsabilités aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières et de participer aux paiements que l'actionnaire vendeur pourrait être tenu d'effectuer à l'égard de ces responsabilités.

Au cours de la période commençant à la date de la convention de prise ferme et se poursuivant jusqu'à la date tombant 90 jours, inclusivement, après la date de clôture du placement secondaire, IIC a convenu de ne pas, sans le consentement préalable écrit (qui ne peut être déraisonnablement refusé) de Marchés mondiaux CIBC Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc., pour le compte des preneurs fermes, directement ou indirectement, offrir, émettre, convenir d'émettre, vendre, convenir de vendre ou par ailleurs aliéner des actions ordinaires (ou des bons de souscription, des droits, des options ou d'autres titres à tout moment par voie de conversion ou d'échange ou d'exercice des actions ordinaires) ou des titres essentiellement analogues aux actions ordinaires, conclure un contrat de swap ou toute autre entente ou opération transférant la conséquence économique de la propriété d'actions ordinaires, ou en aucun cas convenir de le faire ou d'annoncer publiquement son intention de le faire, sauf dans le cas de certaines exceptions, y compris l'émission d'actions ordinaires et d'autres titres connexes aux termes du régime incitatif, du plan de réinvestissement de dividendes ainsi que du régime de parts différées de IIC.

Aux termes du présent prospectus, il est interdit aux preneurs fermes, pendant la durée du placement, de faire une offre d'achat à l'égard des actions ordinaires ou d'en acheter. La restriction qui précède fait l'objet de certaines exceptions, à la condition que l'offre d'achat ou l'achat ne vise pas à provoquer une négociation active réelle ou apparente des actions ordinaires ou à en augmenter le cours. Ces exceptions comprennent une offre d'achat ou un achat permis par les Règles universelles d'intégrité du marché, administrées par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, ayant trait à la stabilisation du marché et aux activités de maintien passif du marché et une offre d'achat ou un achat effectué pour le compte d'un client dont l'ordre n'a pas été sollicité au cours de la durée du placement. IIC a été informé que dans le cadre du placement secondaire et sous réserve de ce qui précède, les preneurs fermes peuvent attribuer des actions ordinaires en excédent de l'émission ou faire des opérations visant à fixer ou à stabiliser le cours de ces actions à un cours supérieur à celui qui serait formé sur le marché libre. Ces opérations, si elles sont commencées, peuvent être interrompues à tout moment.

Les actions offertes n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État américain et ne peuvent être offertes, vendues ou livrées directement ou indirectement aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et de toute loi sur les valeurs mobilières d'un État. Par conséquent, sauf dans la mesure permise par la convention de prise ferme, les actions offertes ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis. Chaque preneur ferme a convenu de ne pas offrir ou vendre les actions offertes dans les États-Unis ou à des personnes des États-Unis sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et de toute loi sur les valeurs mobilières d'un État. La convention de prise ferme autorise les preneurs fermes à offrir de nouveau et à revendre les actions offertes qu'ils ont acquises aux termes de la convention de prise ferme à certains acheteurs institutionnels admissibles aux États-Unis, conformément à la *Rule 144A* de la Loi de 1933. De plus, la convention de prise ferme prévoit que les preneurs fermes peuvent placer et vendre les actions offertes à l'extérieur des États-Unis uniquement si ces opérations sont réalisées conformément à la *Regulation S* de la Loi de 1933. En outre, pendant la période de 40 jours suivant le début du placement secondaire, le courtier (participante au présent placement secondaire ou non) qui place ou vend les actions offertes aux États-Unis pourrait violer les exigences d'inscription de la Loi de 1933 si le placement ou la vente n'est pas fait conformément à une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933. Le présent prospectus simplifié ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat des actions offertes aux États-Unis.

Les souscriptions d'actions offertes seront reçues sous réserve d'un droit de rejet ou d'attribution totale ou partielle, ainsi que du droit de fermeture des livres de souscription en tout temps, sans préavis.

PLACEMENT PRIVÉ

L'actionnaire vendeur a individuellement convenu de vendre un nombre global de 36 183 480 actions visées par le placement privé aux souscripteurs aux termes du placement privé dans le cadre d'un placement privé au prix aux termes du placement privé de 25,00 \$ l'action visée par le placement privé, moyennant une contrepartie globale brute de 904 587 000 \$ payable à l'actionnaire vendeur à la livraison des actions visées par le placement privé. Les actions visées par le placement privé ne sont pas placées aux termes du présent prospectus simplifié et sont vendues aux termes des conventions d'achat d'actions datées du 3 février 2009 intervenues entre chacun des souscripteurs aux termes du placement privé, l'actionnaire vendeur et IIC. Le prix aux termes du placement privé a été fixé par négociation entre l'actionnaire vendeur et les souscripteurs aux termes du placement privé.

Les obligations des souscripteurs aux termes du placement privé de réaliser le placement privé sont assujetties à certaines conditions de clôture, y compris la clôture simultanée du placement secondaire et l'absence d'un changement défavorable important relatif à IIC. Les obligations de l'actionnaire vendeur de réaliser le placement privé sont assujetties à certaines conditions de clôture, notamment la clôture simultanée du placement secondaire.

IIC ne recevra aucun produit tiré du placement privé.

Les souscripteurs des actions offertes ne devraient pas se fier au fait que les souscripteurs aux termes du placement privé ont décidé de participer au placement privé et d'effectuer un placement dans les actions visées par le placement privé.

EMPLOI DU PRODUIT

IIC ne recevra aucun produit tiré du placement secondaire ni du placement privé. Le produit net estimatif revenant à l'actionnaire vendeur tiré de la vente des actions offertes sera d'environ 1 206 084 344 \$ après déduction de la rémunération des preneurs fermes et des frais du placement secondaire qui seront payés par l'actionnaire vendeur.

FACTEURS DE RISQUE

Avant de décider d'investir dans les actions offertes, les investisseurs éventuels devraient étudier les facteurs de risque décrits dans notre notice annuelle à la rubrique « Facteurs de risque » et à la rubrique « Gestion du risque » des documents indiqués aux alinéas c), e) et f) de la rubrique « Documents intégrés par renvoi » ainsi que des risques décrits ci-après.

Conditions du marché

De temps à autre, le marché boursier connaît de fortes variations des cours et des volumes qui peuvent influencer le cours de nos actions ordinaires pour des raisons sans lien avec notre rendement. De plus, sur les marchés financiers, les institutions financières sont généralement étroitement liées et, par conséquent, tout manquement de la part des autres institutions financières au Canada, aux États-Unis ou dans d'autres pays pourrait avoir une incidence défavorable sur nous et le cours de nos actions ordinaires. La valeur de nos actions ordinaires peut également faire l'objet de fluctuations en raison de facteurs qui influencent nos activités, notamment l'élaboration de lois ou de règlements, la concurrence, les changements technologiques et l'activité mondiale des marchés boursiers.

Dividendes

Les dividendes versés par IIC peuvent varier. Le conseil d'administration de IIC examine le rendement financier de IIC trimestriellement et prend une décision quant au niveau approprié de dividendes devant être déclarés pendant le trimestre suivant. Le versement de dividendes est assujéti à la discrétion du conseil d'administration de IIC et est tributaire, entre autres, de la situation financière de IIC, de la conjoncture économique, des restrictions réglementaires relatives aux versements de dividendes qui sont versés à IIC par ses filiales ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration de IIC peut, à l'avenir, juger comme étant pertinents. Se reporter à la rubrique « Dividendes ».

Obligations découlant des régimes de retraite

Nos obligations de capitalisation globales des régimes de retraite varient d'année en année. Bien que, globalement, nos régimes de retraite et nos régimes de retraite supplémentaires soient entièrement capitalisés, certains de ces régimes ne le sont pas d'un point de vue individuel. En 2008, l'obligation au titre des prestations liée à ces régimes de retraite et régimes de retraite supplémentaires qui ne sont pas entièrement capitalisés d'un point de vue individuel était de 272,6 millions de dollars (335,9 millions de dollars en 2007) et la juste valeur des actifs des régimes liée à ces régimes était de 227,8 millions de dollars (278,8 millions de dollars en 2007), ce qui donne un déficit net d'environ 44,8 millions de dollars (57,1 millions de dollars en 2007) à l'égard de ces régimes. Selon notre meilleure estimation, la capitalisation annuelle obligatoire de IIC varie entre 4 % et 6,5 % de l'actif global des régimes, soit un total de 460 millions de dollars au 31 décembre 2008, et serait payable sur une période de cinq à dix ans si les gouvernements de l'Ontario et du Québec adoptent leurs mesures d'allègement au titre de la capitalisation des régimes. Une augmentation importante de nos contributions pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et notre flux de trésorerie. Se reporter aux documents dont il est question aux alinéas b), e) et f) de la rubrique « Documents intégrés par renvoi ».

Mise en œuvre de la stratégie d'affaires et mise en place des questions relatives à la transition après la clôture

Le Groupe ING détient directement ou indirectement environ 70 % des actions ordinaires en circulation et notre seule action spéciale en circulation (dont les modalités permettent au Groupe ING de nommer un nombre précis d'administrateurs à notre conseil d'administration). Par conséquent, le Groupe ING influe de façon importante sur nous, à titre d'actionnaire et de partie à la convention de collaboration. Après la clôture, IIC continuera de suivre sa stratégie d'affaires existante et les différentes conventions conclues entre IIC et le Groupe ING prendront fin ou seront modifiées tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Faits nouveaux – L'opération – Relation avec le Groupe ING à la suite de la réalisation de l'opération ». Rien ne garantit que IIC sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie d'affaires et la transition et questions connexes, notamment sa stratégie de repositionnement proposée, l'obtention de contrats d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, d'assurance contre les erreurs et les omissions et d'autres contrats d'assurance ainsi que de réassurance de réassureurs autres que les entités apparentées au Groupe ING selon des modalités comparables et concurrentielles à la suite des périodes de transition respectives, s'il en est; notre défaut d'y arriver, en totalité ou en partie, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie. Se reporter aux rubriques « Faits nouveaux – L'opération – Stratégie d'affaires de IIC à la suite de la réalisation de l'opération » et « Faits nouveaux – L'opération – Relation avec le Groupe ING à la suite de la réalisation de l'opération ».

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique relatives au placement secondaire et au placement privé seront tranchées par McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte de IIC, Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte de l'actionnaire vendeur, et Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte des preneurs fermes. En date du présent prospectus simplifié, les associés et autres avocats de McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l., de Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l. et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., respectivement, avaient collectivement la propriété véritable, directement ou indirectement, de moins de 1 % des titres en circulation de IIC, de personnes qui y sont liées ou de membres de son groupe.

DROITS DE RÉOLUTION DU SOUSCRIPTEUR ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus contient de l'information fautive ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES EN ASSURANCE

Nous mesurons le succès de notre rendement en utilisant un certain nombre de mesures clés du rendement, dont certaines figurent dans les tableaux contenus dans le présent prospectus simplifié aux rubriques «Sommaire des principales informations financières» et «Principales informations financières» ainsi que dans les rubriques «Faits nouveaux – Résultats de fin d'exercice de 2008», «Le secteur canadien de l'assurance IARD» et «Nos activités» et les documents intégrés par renvoi. Certaines de ces mesures clés du rendement, comme le résultat par action, sont des mesures financières établies d'après les principes comptables généralement reconnus («PCGR») du Canada. En outre, comme bien des sociétés d'assurance, nous analysons le rendement d'après les ratios de souscription comme le ratio combiné, le ratio des frais et le ratio des sinistres et d'autres mesures non conformes aux PCGR. En général, nous présentons ces mesures parce que nous pensons qu'elles nous permettent de mesurer plus efficacement notre rendement par rapport à notre stratégie d'exploitation ainsi que par rapport aux résultats de nos pairs et concurrents. Nous pensons également que ces mesures et d'autres mesures non conformes aux PCGR présentent des informations utiles aux investisseurs et les aident à analyser notre rendement. Toutefois, si IIC et d'autres sociétés d'assurance mesurent et évaluent le rendement de leurs activités et divisions consolidées respectives en renvoyant à ces mesures ou à des mesures semblables, les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de signification normalisée ou prescrite en vertu des PCGR ou autrement et ne sont pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

Des détails importants sur ces mesures, y compris la manière dont elles sont définies et calculées, figurent dans notre rapport de gestion intégré par renvoi au prospectus simplifié actuel, et se présentent comme suit :

- «ajustement fondé sur le rendement du marché» ou «ARM» reflète l'incidence des variations du taux d'actualisation appliqué à l'actualisation du passif au titre des sinistres d'après la variation du rendement fondé sur le marché des actifs sous-jacents;
- «bénéfice net d'exploitation» désigne la somme des résultats techniques, des revenus d'intérêts créditeurs et de dividendes et des revenus du segment siège social et distribution après impôts (il s'agit d'une importante mesure de la rentabilité);
- «capital excédentaire» désigne le montant du capital en sus de 170 % du capital requis en vertu du TCMS plus le montant des actifs liquides dans la société de portefeuille;
- «évolution des sinistres des exercices antérieurs» désigne le montant net du paiement des sinistres et de la réduction du total du passif au titre des sinistres sur une période donnée (un montant net négatif s'appelle une évolution favorable des sinistres des exercices antérieurs, alors qu'un montant net positif s'appelle une évolution défavorable des sinistres des exercices antérieurs);
- «groupe assureurs» désigne un plan de répartition des risques obligatoire entre tous les participants du secteur de l'assurance dans certaines provinces qui offrent la protection d'une assurance automobile aux particuliers ou entreprises qui, autrement, ne seraient pas en mesure d'acheter cette protection auprès d'assureurs privés;
- «incidence du rendement du marché» désigne l'écart entre l'ARM et les gains et pertes sur les titres de créance détenus aux fins de transaction (l'objectif étant que ces deux éléments s'équilibrent l'un l'autre entraînant une incidence globale minimale sur le bénéfice);
- «passif au titre des sinistres» comprend les provisions établies au cas par cas et les sinistres survenus mais non déclarés;
- «primes directes souscrites» désigne le total des primes pour les nouvelles affaires et les renouvellements qui sont facturées (souscrites) à l'assuré de première ligne pour une période donnée;
- «primes nettes acquises» désigne la tranche des primes souscrites qui est comptabilisée comme produit d'exploitation au cours d'une période;
- «primes nettes souscrites» désigne les primes directes souscrites pour une période donnée, déduction faite des primes cédées à des réassureurs et des rétrocessionnaires au cours de cette période;
- «provision calculée dossier par dossier» renvoie au passif établi pour tenir compte des coûts estimatifs des sinistres déclarés mais non réglés et des frais de règlement que l'assureur devra en bout de ligne payer;
- «ratio combiné» désigne la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais (un ratio combiné inférieur à 100 % indique des résultats techniques rentables, alors qu'un ratio combiné supérieur à 100 % indique des résultats techniques non rentables) (voir la rubrique «Le secteur canadien de l'assurance IARD – Rendement du secteur»);
- «ratio des frais» désigne les frais techniques qui comprennent les commissions, les taxes sur primes et l'ensemble des frais généraux et administratifs engagés dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise de souscription au cours d'une période définie et exprimés en pourcentage des primes nettes acquises pour cette même période (voir la rubrique «Le secteur canadien de l'assurance IARD – Rendement du secteur»);
- «ratio des sinistres» désigne les sinistres et frais de règlement subis au cours d'une période donnée, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises pour cette même période (voir la rubrique «Le secteur canadien de l'assurance IARD – Rendement du secteur»);
- «rendement annuel des placements» désigne la somme des revenus de placement (revenus d'intérêts créditeurs et de dividendes) et des variations (réalisées ou non réalisées) de la juste valeur divisée par la valeur marchande moyenne des actifs;
- «rendement des capitaux propres» ou «RCP» est calculé comme le bénéfice net pour les douze derniers mois divisé par la moyenne des capitaux propres pour la même période (la moyenne est calculée en divisant la somme du solde d'ouverture et du solde de clôture par deux) (les capitaux propres ont été rajustés pour tenir compte du cumul des autres éléments du résultat étendu).
- «rendement du placement» désigne le ratio du revenu net de placements, y compris les gains en capital réalisés sur la différence entre les actifs investis moyens et le revenu net de placements, y compris les gains en capital réalisés;

- «rendement fondé sur le marché» désigne un rendement calculé en utilisant les revenus d'intérêts créditeurs et de dividendes pour la période, divisés par la moyenne de la juste valeur des actifs investis, calculés mensuellement, y compris les équivalents de trésorerie, mais non les soldes en espèces;
- «résultats techniques nets» désigne la différence entre les primes nettes acquises et la somme des sinistres nets subis, les commissions, les taxes sur primes et les frais généraux (il s'agit également d'un important indicateur de la rentabilité);
- «test du capital minimal de solvabilité» ou «TCMS» est le test du capital minimal de solvabilité que les sociétés d'assurance IARD assujetties à la réglementation fédérale, y compris nos filiales canadiennes, doivent respecter (le TCMS évalue le capital disponible de l'assureur par rapport au capital requis et exige que le capital disponible corresponde au moins à l'exigence minimale du capital) (le Bureau du surintendant des institutions financières Canada s'attend à ce que les assureurs établissent une cible en sus des exigences minimales et que leur capital disponible ne soit pas inférieur à la cible de surveillance minimale de 150 % requis en vertu du TCMS); et
- «valeur comptable par action» représente les capitaux propres à la fin de la période divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la même date;

Les mesures ayant des titres semblables présentées par d'autres sociétés peuvent avoir des significations différentes et ne pas être comparables.

CONSETEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus simplifié de ING Canada Inc. («IIC») daté du 12 février 2009 relativement au placement secondaire de 47 757 920 actions ordinaires (le «prospectus»). Nous nous sommes conformés aux normes comptables généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit intégré par renvoi dans le prospectus susmentionné notre rapport aux actionnaires de IIC portant sur les bilans consolidés de IIC aux 31 décembre 2007 et 2006 et sur les états consolidés des résultats, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 31 décembre 2007 et sur l'état consolidé du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Notre rapport est daté du 18 février 2008.

Toronto, Ontario
Le 12 février 2009

(signé) Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

ATTESTATION DE ING CANADA INC.

Le 12 février 2009

Le présent prospectus simplifié, ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous faits importants se rapportant aux titres qui en font l'objet, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada.

(signé) CHARLES BRINDAMOUR
Chef de la direction

(signé) MARK A. TULLIS
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration

(signé) CLAUDE DUSSAULT
Administrateur

(signé) IVAN E. H. DUVAR
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 12 février 2009

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié, ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous faits importants se rapportant aux titres qui en font l'objet, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada.

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

VALEURS MOBILIÈRES TD INC.

Par : (signé) DONALD A. FOX

Par : (signé) JONATHAN BROER

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

Par : (signé) RAJIV BAHL

BMO NESBITT BURNS INC.

SCOTIA CAPITAUX INC.

Par : (signé) BRADLEY J. HARDIE

Par : (signé) DAVID J. SKURKA

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Par : (signé) DARIN E. DESCHAMPS

MERRILL LYNCH CANADA INC.

Par : (signé) RYAN VOEGELI

MARCHÉS DES CAPITAUX GENUITY

Par : (signé) DANIEL DAVIAU